



# Rapport annuel **Macif SAM**



La Macif,  
c'est vous.

# 2021

**MACIF, ENSEMBLE**

**VERS L'EXCELLENCE RELATIONNELLE**



**1<sup>ère</sup> société  
d'assurance  
en France en nombre  
de contrats Auto en 2021**

**Fondée en 1960, Macif SAM est une mutuelle d'assurance citoyenne et engagée qui place le projet économique au service du projet humain.**

Résolument mutualiste, elle s'est développée historiquement dans l'assurance Dommages à destination des particuliers.

Aujourd'hui, Macif SAM est un acteur global qui propose à ses sociétaires des offres sur l'assurance Dommages (IARD), la Santé Prévoyance et la Finance Épargne. Cette stratégie de multi-équipement lui permet ainsi d'accompagner plus de 5,6 millions de sociétaires-clients tout au long de leur parcours de vie, en leur offrant des réponses adaptées, utiles et au juste prix afin de couvrir l'ensemble de leurs besoins.

**Forte d'une Raison d'être formulée en 2020, « Protéger le présent et permettre l'avenir »,**

Macif SAM a lancé en 2021 un nouveau plan stratégique 2021-2023 intitulé « Ma (P)référence, ensemble vers l'excellence relationnelle », qui ouvre une nouvelle page de son histoire. Il vise quatre grandes ambitions à l'horizon 2023, pour passer de l'acteur de référence à l'acteur de préférence dans le secteur de l'assurance :

- Être reconnu par ses sociétaires comme le n°1 de la relation client ;
- Être reconnu par ses salariés comme un employeur de référence, responsable et digne de confiance ;
- Être un acteur engagé dans des grandes causes sociétales, en totale cohérence avec notre ADN mutualiste et en mobilisant la force du collectif Macif autour de trois grandes causes : la jeunesse, les publics fragiles et l'environnement ;
- Devenir leader du monde mutualiste dans le cadre du groupe Aéma Groupe.



## Philippe Perrault

PRÉSIDENT DE MACIF SAM  
ET VICE-PRÉSIDENT D'AÉMA GROUPE

La naissance d'Aéma Groupe a ouvert un nouveau chapitre pour la Macif en 2021 : aux côtés d'Aésio et désormais d'Abeille Assurances, nous protégeons 11 millions de personnes et constituons aujourd'hui un groupe mutualiste leader de la protection sur le marché français.

2021, c'est aussi l'année charnière du déploiement de **notre nouveau territoire de Marque « La Macif, c'est vous. »**, défini collectivement par toutes nos parties prenantes, dans la lignée de notre Raison d'être. Cette démarche démocratique, résolument mutualiste, traduit **nos valeurs inaliénables de transparence et de sincérité.**

Nos valeurs, ce sont aussi **la solidarité et l'engagement** : cette année, la Macif a tout particulièrement soutenu **la Jeunesse**, avec une aide financière exceptionnelle versée pour les étudiants les plus touchés par la crise. Et parce que l'emploi est crucial pour les jeunes, nous avons **maintenu nos efforts de recrutement** et créé **notre propre Centre de Formation des Apprentis (CFA)**, avec 200 alternants intégrés à la première promotion. Enfin, **lors du Parlement des jeunes** dont la Macif était le partenaire majeur, 1 000 jeunes se sont rassemblés pour réfléchir au monde d'après, plus égalitaire et respectueux de l'environnement. C'est sur cet **enjeu incontournable du climat** que la Macif, fidèle à son engagement dans de grandes causes sociétales, travaillera en priorité en 2022.

## Jean-Philippe Dogneton

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MACIF SAM  
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ IARD  
ET VIE D'AÉMA GROUPE

Dans un contexte encore marqué par la Covid, 2021 est l'année du **lancement de notre Plan stratégique « Ma (P)référence »** qui nous donne le cap vers l'excellence relationnelle en 2023. Nous pouvons être fiers des nombreux projets réalisés pendant cette première année de mise en œuvre, et tout particulièrement du déploiement de notre **nouveau territoire de Marque « La Macif c'est vous. »**. Cette nouvelle signature tisse un lien singulier entre nos racines et notre avenir, avec la simplicité et l'authenticité qui caractérisent la Macif depuis 60 ans.

Retenons également la confiance accordée par nos **79 000 nouveaux sociétaires** en 2021, et par plus de **500 000 assurés** qui ont répondu à notre grande enquête « Comment allez-vous ? ». C'est le témoignage de **la proximité, de l'écoute et de la solidarité qui font toute la différence Macif.**

Ces réussites et ces opportunités de développement nous donnent confiance dans l'avenir, que nous écrivons désormais au sein d'Aéma Groupe. **L'appartenance à ce groupe mutualiste de référence et notre plan stratégique sont nos meilleurs atouts pour répondre aux enjeux de demain.**

Dans un contexte où la guerre a fait son entrée en Europe, nous devons répondre présent, avec la solidarité mutualiste qui nous constitue.



# APPARTENANCE À AÉMA GROUPE, UN GROUPE MUTUALISTE DE RÉFÉRENCE EN FRANCE

La Macif fait partie du groupe Aéma Groupe qui est né en janvier 2021 du rapprochement entre les groupes Aésio et Macif qui ont décidé d'unir leurs marques, leurs métiers et leurs expertises pour devenir le groupe mutualiste de référence en France. Il porte l'expression d'une ambition partagée autour d'un idéal d'utilité sociale et de valeurs humanistes visant à proposer une protection complète et accessible à tous les Français. Fédérateur et ouvert, le groupe puise sa force dans la complémentarité de ses métiers, de ses marques et de ses réseaux.

Avec l'intégration d'Aviva France (devenue Abeille Assurances) en septembre 2021, le groupe Aéma Groupe est devenu, en moins d'un an, un acteur majeur de la protection en France. Il se place au cinquième rang des acteurs de l'assurance en France et renforce ses positions sur l'ensemble des métiers de la protection pour accompagner au mieux sa communauté de 11 millions d'assurés (particuliers, professionnels, indépendants, entreprises).

Résolument mutualiste, le groupe Aéma Groupe imagine chaque jour les contours d'un monde durable plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de son modèle. Face à l'ampleur des risques sanitaires, sociaux et environnementaux, l'assurance est plus que jamais sollicitée. Dans ce contexte, le groupe constitue aujourd'hui un acteur de poids du débat public sur les questions de protection des biens et des personnes et dispose de plus de moyens et de force pour innover au service de ses assurés et ainsi construire la protection de demain.

Le groupe Aéma Groupe rassemble 18 000 collaborateurs et plus de 1 800 délégués répartis sur le territoire français.



### **Pascal Michard**

PRÉSIDENT D'AÉMA GROUPE

**La création d'Aéma Groupe concrétise notre ambition de bâtir un groupe mutualiste** de référence afin de dessiner l'avenir de la protection. Aéma Groupe incarne un modèle d'entreprise solidaire, durable et responsable, adapté aux nouveaux besoins et aux attentes des femmes et des hommes qui nous font confiance. Ensemble, nous sommes plus forts pour promouvoir une conception exigeante du mutualisme, alliant excellence technique et utilité sociale.

### **Adrien Couret**

DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AÉMA GROUPE

**En 2021, nous avons construit un modèle d'entreprise inédit**, basé sur la coopération, le respect et la préservation des identités qui la composent. Un groupe ouvert multimarques, multi-réseaux et multi-métiers pour répondre aux nouveaux besoins de protection au service de nos 11 millions d'assurés. Avec Aéma Groupe, nous apportons la preuve que la diversité, qui fait aussi notre identité, est une véritable force et un atout considérable pour relever les nouveaux défis de notre secteur.





## Sommaire

<b>01</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>9</b>
1.1	Présentation de Macif SAM et de ses chiffres clés	10
1.2	Éléments de contexte sur le marché de l'assurance de biens et de responsabilité	12
1.3	Faits marquants	15
1.4	Activité et résultats	19
1.5	Placements et résultats financiers	21
1.6	Présentation synthétique des comptes et résultats	23
1.7	Autres informations	25
1.8	Événements postérieurs à la clôture	26
1.9	Perspectives	27
1.10	Conclusion	28
<b>02</b>	<b>COMPTES SOCIAUX MACIF SAM</b>	<b>31</b>
2.1	Comptes sociaux	33
2.2	Rapports des commissaires aux comptes	61
<b>03</b>	<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>69</b>
3.1	Le conseil d'administration	70
3.2	Les comités spécialisés	71
3.3	Les commissions	73
3.4	La politique de rémunération	74
3.5	Direction générale - Dirigeants effectifs	75



# 01

## RAPPORT DE GESTION

1.1	Présentation de Macif SAM et de ses chiffres clés	10
1.2	Éléments de contexte sur le marché de l'assurance de biens et de responsabilité	12
1.3	Faits marquants	15
1.4	Activité et résultats	19
1.5	Placements et résultats financiers	21
1.6	Présentation synthétique des comptes et résultats	23
1.7	Autres informations	25
1.8	Événements postérieurs à la clôture	26
1.9	Perspectives	27
1.10	Conclusion	28

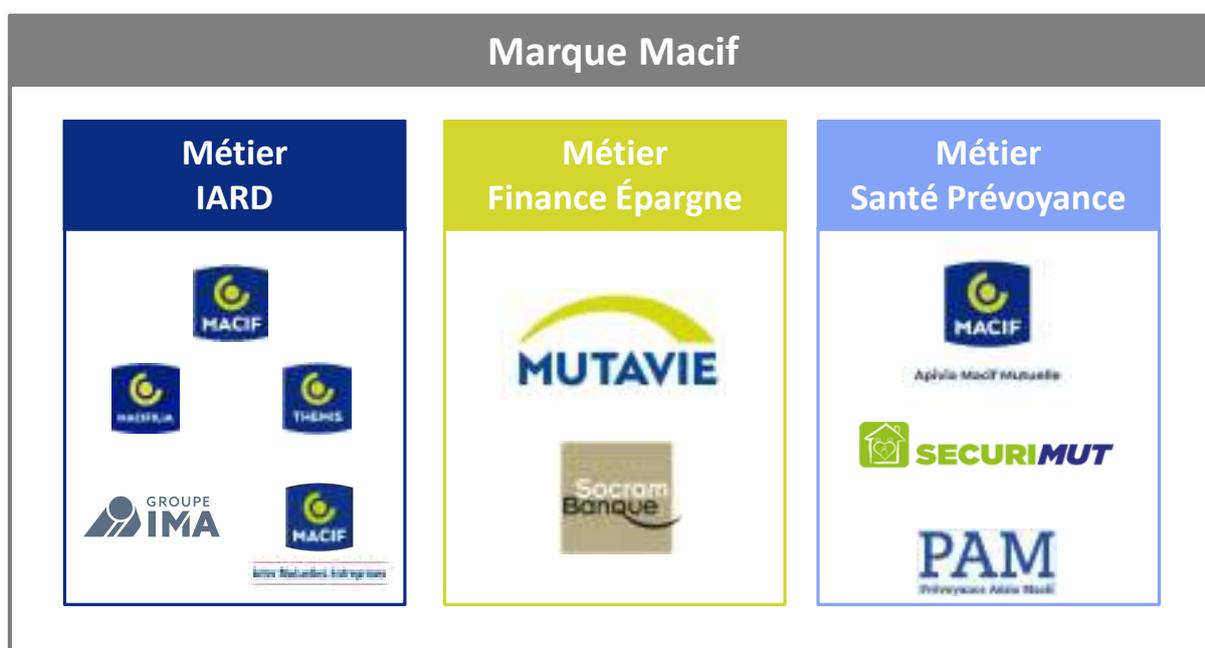
## 1.1 Présentation de Macif SAM et de ses chiffres clés

La Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France (Macif) est une Société d'Assurance Mutuelle (SAM) à cotisations variables régie par le Code des assurances.

Elle propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Macif SAM est affiliée à Aéma Groupe et est en charge :

- Du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités IARD produites par Macif SAM et Finance Épargne produites par Mutavie ;
- Du pilotage de l'ensemble de la distribution (IARD, Finance Épargne et Santé Prévoyance notamment) sous la Marque Macif.



## PERFORMANCE



**100,4 %**  
RATIO COMBINÉ



**57 millions**  
d'euros de RÉSULTAT NET



**9 139 millions**  
d'euros de FONDS PROPRES DISPONIBLES  
Solvabilité II



**284 %**  
RATIO DE SOLVABILITÉ  
en normes Solvabilité II

## CHIFFRES D'AFFAIRES



**3,54 milliards**  
d'euros de CHIFFRE D'AFFAIRES



**AUTOMOBILE**  
**2 175 millions** d'euros



**HABITATION**  
**951 millions** d'euros



**GARANTIE ACCIDENT**  
**331 millions** d'euros

## DÉVELOPPEMENT



**5,667 millions**  
de SOCIÉTAIRES-CLIENTS Marque Macif  
dont 5,314 millions sociétaires Macif SAM



**15,5 millions**  
de CONTRATS

## QUALITÉ DE SERVICE ET FIDÉLITÉ



**8 924**  
SALARIÉS



**81,3 %**  
Taux de SATISFACTION IARD

## 1.2 Éléments de contexte sur le marché de l'assurance de biens et de responsabilité

### 1.2.1 CONJONCTURE MONDIALE, UNE CRISE SANITAIRE TOUJOURS D'ACTUALITÉ

À l'instar de 2020, l'année 2021 est marquée par la pandémie de la Covid-19.

Dès le début de l'année, le monde connaît une résurgence de l'épidémie avec la diffusion de nouveaux variants. En Europe, de nouvelles restrictions sont rapidement mises en place car les campagnes de vaccination peinent à s'accélérer. Il a fallu attendre juin pour lever progressivement les mesures de restrictions sanitaires. Un plan de relance a été ratifié par l'Union Européenne fin mai, avec une mise en place rapide et des premiers versements de 750 milliards d'euros aux pays membres en juillet.

En revanche, outre-Atlantique, la campagne de vaccination a été menée activement, permettant d'améliorer les perspectives de reprise économique. Celle-ci s'est enclenchée très rapidement, bien aidée par un plan de relance de 900 milliards de dollars ratifié en toute fin d'année 2020, puis un second plan de 1 900 milliards de dollars adopté en mars.

En septembre, malgré la vaccination, la résurgence de l'épidémie fait de nouveau planer un doute sur la reprise économique mondiale. En effet, le rythme de croissance semble s'essouffler aux États-Unis et en Chine, et la remontée spectaculaire de l'inflation en lien avec la flambée des prix de l'énergie met sous pression les politiques ultra-accommodantes des Banques centrales.

Au cours du quatrième trimestre, des mesures sont mises en place pour lutter contre une nouvelle vague associée aux variants Delta et Omicron, faisant craindre une légère détérioration des indicateurs économiques.

Toutefois, le rebond de l'économie a été soutenu en 2021 avec une croissance mondiale estimée à 5,9 %, soit bien au-dessus du potentiel de croissance. Dès le deuxième

trimestre, l'économie américaine a retrouvé son niveau de février 2020, avant la crise sanitaire. De son côté, la France fait figure de moteur en zone euro. Elle renoue avec son niveau d'avant crise sanitaire au cours du troisième trimestre et atteint une croissance de 7 % pour l'année.

Des deux côtés de l'Atlantique, le niveau de chômage a nettement diminué au cours de l'année. Aux États-Unis, il s'élève à 3,9 % fin 2021 contre 6,7 % fin 2020, alors qu'en zone euro, il est de 7,0 % fin décembre 2021 contre 8,2 % en fin d'année dernière.

Comme anticipé, le rétablissement économique a créé des tensions sur les prix. L'inflation a nettement augmenté aux États-Unis puis en Europe. Ces tensions inflationnistes sont la conséquence d'une forte demande liée au redémarrage de l'activité mais avec une offre qui ne pouvait suivre, entraînant des pénuries dans certains secteurs, ainsi que la hausse des prix de l'énergie. Les taux d'inflation ont alors atteint des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis plusieurs années. Aux États-Unis, elle s'élevait à 7 % en décembre, soit son plus haut niveau depuis 40 ans. En zone euro, elle s'établissait à 5 % en décembre, un record depuis 25 ans.

Forte du redémarrage de l'économie, la Réserve Fédérale Américaine a annoncé le début du *tapering* (réduction des achats d'actifs sur les marchés financiers) et son intention de relever ses taux d'intérêts directeurs dès 2022, entamant ainsi un resserrement monétaire.

Pour sa part, la BCE conserve un positionnement prudent, en confirmant en fin d'année la fin du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) pour mars 2022, tout en annonçant le renforcement de son programme Assets Purchase Program (APP) en 2022.

### 1.2.2 MARCHÉS FINANCIERS, DES PERFORMANCES RECORDS

Après une année 2020, marquée par une récession historique liée à la crise sanitaire, l'année 2021 a été celle d'un fort rebond économique.

Après un début d'année en berne en résonance avec la crise sanitaire, les marchés actions ont su rebondir dès février, largement soutenus par les différents plans de relance, l'accélération des campagnes de vaccination, et la publication des résultats d'entreprises du quatrième

trimestre 2020 supérieurs aux attentes. Dans le même contexte sanitaire et économique, cette progression s'est poursuivie sur le deuxième trimestre.

Cependant, au début de l'été, les craintes d'un retour de l'inflation, ainsi que la propagation du variant Delta ont fait redouter un nouveau coup d'arrêt pour l'économie. Les investisseurs se sont ainsi montrés prudents, avec pour résultat une dégradation des marchés financiers.

Puis, soutenus par la bonne saison des résultats d'entreprises, l'amélioration du marché de l'emploi américain et par des Banques centrales qui se voulaient rassurantes, les indices actions sont parvenus à repartir de l'avant en août.

La rentrée a été marquée par un retour de la volatilité, conséquence d'une flambée des prix de l'énergie qui faisait craindre une inflation plus durable et plus élevée qu'anticipé. Les perspectives d'un ralentissement économique aux États-Unis et en Chine ou encore le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont également pesé sur la tendance.

Cette phase de volatilité a été de courte durée. La bonne santé de la macroéconomie et de la microéconomie ont permis un redressement des marchés actions à l'automne. Dans le courant du mois de novembre, le CAC 40 a franchi les 7 000 points pour la première fois depuis 21 ans et a même battu son record historique le 17 novembre.

Fin novembre, l'apparition du variant Omicron a fait resurgir les craintes de mesures coercitives. Toutefois, les investisseurs ont été rassurés par plusieurs études scientifiques démontrant une dangerosité moindre de ce variant malgré sa plus forte contagiosité. Les marchés sont alors repartis de l'avant sur le dernier mois de l'année. L'année s'est ainsi clôturée sur de très belles performances pour les indices actions.

En France, le CAC 40 a retrouvé ses plus hauts niveaux historiques et a enregistré un gain de 28,9 %, alors qu'au niveau européen, l'Euro Stoxx 50 a progressé de 21,0 %. Outre-Atlantique, les indices ont affiché également des plus hauts historiques. Le S&P 500, indice de référence du marché américain, a terminé l'année à +26,9 %.

Le taux 10 ans français, qui avait débuté l'année à -0,33 %, l'a terminée à +0,10 %, soit en progression de 43 points de base.

## 1.2.3 MARCHÉ DES ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITÉ

### 1.2.3.1 La crise sanitaire influe sur les marchés Automobile et Immobilier

La crise sanitaire qui déstabilise l'économie depuis 2020 produit naturellement des effets sur les marchés générateurs de flux pour le secteur de l'assurance.

Le marché du neuf en Automobile subit notamment une forte contraction par rapport à la situation d'avant-crise, avec une baisse des immatriculations depuis juillet. Sur l'année, le volume de véhicules neufs mis sur le marché avoisine celui de 2020, mais s'établit à -27,5 % par rapport à 2019. Cette situation émane notamment d'une pénurie de certains composants qui rallonge les délais de livraison et limite la production.

Les acheteurs ont pu toutefois se rabattre sur des véhicules d'occasion, dont le volume dépasse pour la première fois les 6 millions de transactions. L'occasion a progressé de 8 % par rapport à 2020, et dépasse de près de 225 000 unités le flux constaté sur 2019.

Le marché de l'immobilier a quant à lui repris du souffle, avec un nombre de ventes immobilières comparable à celui de 2019. Cette embellie bénéficie surtout aux villes

moyennes, aux périphéries des grandes villes et aux zones rurales. Il faut sans doute y voir un effet de la crise sanitaire qui a fait évoluer la perception des Français quant à leur cadre de vie. L'augmentation des prix de l'immobilier n'est sans doute pas étrangère à cette désaffection vis-à-vis des grandes villes, même si l'augmentation des prix affecte indifféremment grandes et moyennes villes, avec un record pour les stations balnéaires.

Dans le même temps, les ménages ne cessent d'allonger la durée de leur emprunt, encouragés par des taux historiquement bas d'une moyenne de 1,06 %.

Soutenues par les aides de l'État, les entreprises françaises ont plutôt bien résisté sur la période, avec un nombre de défaillances d'entreprises bien moindre qu'en 2020 et surtout qu'en 2019 (respectivement -11,9 % et -46,1 %). Parallèlement, les créations d'entreprise se sont confortées par rapport aux exercices précédents, avec un renforcement des micro-entreprises.

### 1.2.3.2 Les cotisations retrouvent une croissance d'avant-crise

Le marché des assurances de biens et de responsabilité retrouve une dynamique proche de celle de 2019, avec un taux de progression de 4,4 % sur le périmètre France Assureurs.

En Automobile, la croissance des cotisations 2021 s'établit à +4,1 % (contre +2,0 % en 2020), dont une évolution de +3,7 % pour les véhicules de première catégorie qui intègre un développement du parc de +1,5 %. Les cotisations Automobile représentent un

encaissement de 23,9 milliards d'euros, tandis que celles des véhicules de première catégorie atteignent 19,4 milliards d'euros.

Avec 11,9 milliards d'euros en 2021, les cotisations Dommages aux biens des particuliers augmentent de 3,5 %. Cette évolution dépasse de 0,4 point celle des contrats Multirisques Habitation dont le portefeuille s'accroît de 2,0 %.

### 1.2.3.3 Une sinistralité qui retrouve son niveau d'avant-crise

Malgré le confinement de début d'année, les fréquences des véhicules de première catégorie sont reparties à la hausse, avec une progression de 18,2 % pour la fréquence tous sinistres (source France Assureurs). Toutes les garanties sont concernées par des évolutions substantielles, à l'exception du vol et de l'incendie. Sur les sept premiers mois de 2021, les fréquences Automobile présentent des variations inférieures à celles de 2019. En revanche, à compter du mois d'août 2021, elles s'alignent avec 2019 et restent supérieures à celles de 2020. Sur l'année 2021, la mortalité routière repart à la hausse, avec 2 947 décès, soit une progression de 16 % par rapport à 2020 et une baisse de 9 % par rapport à 2019. Le nombre de blessés reste également en-deçà du dénombrement 2019. Concernant les vols, la baisse observée depuis le premier confinement 2020 semble s'essouffler avec une reprise des déclarations sur la fin d'année.

Les assureurs automobiles restent également confrontés à la hausse continue des coûts moyens, tirés par le poids de la réparation automobile et le prix des pièces détachées, qui ne cessent d'augmenter sous l'effet de la sophistication croissante des véhicules. Le coût de la réparation automobile (véhicules de première catégorie) a ainsi augmenté de 4,2 % en 2021, intégrant un accroissement du coût moyen des pièces consommées de 4,6 %. Le coût des bris de glace retient l'attention de la profession avec une progression de 5,1 % par rapport

à 2020. Par ailleurs, les coûts du corporel ont été impactés par l'application du nouveau Barème de Capitalisation de Référence pour l'Indemnisation des Victimes (BCRIV) sur une partie des dossiers en cours. Au global, la hausse du montant des prestations Automobile dépasse les 20 % sur le périmètre des véhicules de première catégorie.

En Habitation, l'évolution des fréquences est moins marquée, avec un différentiel de +3,6 %, imputable principalement à une hausse tangible des dégâts des eaux. Malgré le passage de tempêtes en juillet et octobre et un enneigement exceptionnel en montagne en décembre, les garanties climatiques n'ont pas été fortement sollicitées, de sorte qu'*in fine* la fréquence Tempête-Neige-Grêle (TNG) recule de plus de 20 %. Cette bonne orientation de la fréquence TNG est contrebalancée par une augmentation sensible du coût moyen. Au global, le coût moyen Habitation croît de 4,4 %, avec des taux d'évolution contenus pour les autres garanties, en dehors de l'incendie. Au global, la charge des prestations affiche une hausse d'environ 10 %.

Hors sécheresse, le montant des catastrophes naturelles progresse de 5,7 % suite aux pluies records de début d'année et aux pluies diluviennes qui ont touché la moitié sud de la France en septembre. À l'inverse, le coût des sécheresses devrait être limité pour cet exercice 2021.

## 1.3 Faits marquants

### 1.3.1 PLAN STRATÉGIQUE « MA (P)RÉFÉRENCE »

L'année 2021 a été marquée par le lancement en début d'année du nouveau plan stratégique 2021-2023 « Ma (P)référence », qui vise l'excellence relationnelle autour de quatre grandes ambitions à horizon 2023 :

- Devenir le N°1 de la relation client sur le marché de l'assurance ;
- Être reconnu par ses salariés comme un employeur de référence, responsable et digne de confiance ;
- Être un acteur engagé dans des grandes causes sociétales, en continuité et cohérence avec son ADN, en donnant une priorité à la jeunesse, aux publics fragiles et à l'environnement ;

- Devenir le groupe leader du monde mutualiste dans le cadre du groupe Aéma Groupe.

Un important programme d'investissements dans les systèmes d'information initié depuis 2019, « Trajectoire SI », est partie intégrante de ce plan stratégique et constitue le socle de ces transformations.

En 2021, première année de mise en œuvre de ce plan stratégique, des avancées significatives et de premières réalisations ont déjà eu lieu avec notamment le lancement du nouveau territoire de marque, des évolutions dans le parcours client, des avancées significatives en matière de ressources humaines.

### 1.3.2 ACQUISITION D'ABEILLE ASSURANCES

Le 30 septembre 2021, Aéma Groupe a réalisé l'acquisition d'Aviva France (devenue Abeille Assurances), après obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires. Cette opération place le groupe Aéma Groupe au cinquième rang des acteurs de l'assurance en France.

Elle concrétise ainsi l'ambition originelle de Macif SAM et d'Aésio mutuelle, fondateurs d'Aéma Groupe, de construire un groupe mutualiste de référence protégeant désormais plus de 11 millions de Français à travers une palette complète de solutions. Grâce à la complémentarité de ses expertises, ce groupe multimarques, multi-réseaux, multi-métiers, renforce ses positions sur l'ensemble des métiers

de l'assurance. Suite à cette opération, le groupe Aéma Groupe rassemble 18 000 collaborateurs, et réalise plus de 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France.

Dans le cadre du financement de l'opération, Macif SAM a procédé à une émission sur le marché de titres subordonnés composée de trois tranches à hauteur de 1,75 milliard d'euros le 21 juin 2021.

Le 17 décembre 2021, Macif SAM a procédé à la cession d'une partie des actions et des TSDI émis par Abeille Assurances au profit d'Apivia Macif Mutuelle et d'Aésio mutuelle. À l'issue de cette opération, Macif SAM détient 85 % du capital d'Abeille Assurances, et Aésio mutuelle et Apivia Macif Mutuelle respectivement 9,99 % et 5 %.

### 1.3.3 ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DES SERVICES

#### 1.3.3.1 Des actions et des offres en réponse aux besoins des sociétaires

Macif SAM a continué de faire évoluer ses offres et services :

- En proposant de nouvelles offres pour compléter la couverture des besoins sociétaires :
  - lancement du contrat Macif Pann'Auto (offre 100 % digital) : solution simple et compétitive pour anticiper les dépenses imprévues, l'assurance panne mécanique et électronique Macif Pann'Auto permet à ses sociétaires d'affronter plus sereinement les conséquences financières souvent coûteuses d'une panne mécanique, grâce à la prise en charge des réparations. Les sociétaires gagnent ainsi en sérénité pour leur mobilité et leur budget,
  - en nouant un partenariat avec le courtier Crédit Expert pour compléter les solutions d'accompagnement de Macif SAM dans les projets immobiliers de ses sociétaires ;

- En développant la mobilité pour tous et la sécurité dans les déplacements :
  - Macif crédit mobilité électrique, une offre de crédit avantageuse dédiée aux véhicules électriques ou hybrides : voitures, motos, trottinettes, vélos. Le taux est abaissé de 0,2 % par rapport au taux du crédit auto/moto classique. Cette offre concrétise l'engagement de Macif SAM pour accompagner toutes les mobilités,
  - communauté Macif Riders, les sociétaires détenant un contrat deux-roues intègrent la communauté Macif Riders et bénéficient d'avantages exclusifs pour leur sécurité à moto (réduction sur les gilets airbag, sur les équipements et pièces détachées / accès gratuit à l'application Liberty Rider dont l'appel d'urgence / stage de prévention). Un challenge a été organisé auprès de la communauté pour mobiliser

ses membres au profit d'une association d'aide aux étudiants,

- communauté Macif Drivers, intégration de l'appel d'urgence dans l'application de conduite connectée offerte aux jeunes conducteurs sociétaires d'un contrat auto ;
- En simplifiant la compréhension des besoins d'assurance Habitation, avec le diagnostic assurance Habitation. Ce dispositif consiste à proposer un questionnaire en ligne permettant aux prospects d'obtenir une réponse simplifiée concernant leurs besoins autour du logement et de leurs usages. Ils

peuvent ainsi vérifier l'adéquation de leur assurance actuelle avec leurs habitudes de vie, et être mis en relation avec le réseau Macif ;

- En renforçant les actions à destination du marché des professionnels et des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : dans la continuité des nombreuses actions menées au profit des marchés des professionnels et acteurs de l'ESS en 2020, dans un contexte sanitaire inédit, le gel des cotisations des contrats destinés à ces marchés a été décidé pour les exercices 2021 et 2022.

### **1.3.3.2 Le renforcement des dispositifs de solidarité**

Au cours de l'exercice 2021, Macif SAM a simplifié l'accès à ses dispositifs de solidarité :

- Optimisation des dispositifs de solidarité, un point d'entrée unique pour le Fonds de Solidarité, le Fonds d'Action Sociale et la Prestation Solidarité Chômage avec la mise en place de Macif Solidarité Coups Durs. Ce dispositif se veut plus simple, plus rapide, plus

accessible aux sociétaires avec une égalité de traitement et de prise en charge ;

- Macif Solidarité Coups Durs pour les étudiants, le service d'accompagnement pour les sociétaires en difficulté s'est ouvert aux étudiants ou enfants de sociétaires qui peuvent bénéficier d'un accompagnement de premier niveau (écoute active) ou être orientés vers les aides ou structures en proximité.

### **1.3.4 NOUVEAU TERRITOIRE DE MARQUE**

Le déploiement du nouveau territoire de marque de la Macif en fin d'année 2021, « La Macif c'est vous. » : une nouvelle signature qui donne le ton, synonyme d'une marque de confiance, simple et authentique.

La campagne publicitaire qui accompagne ce lancement a fait l'objet d'une démarche inédite de co-construction

participative, avec une consultation de l'ensemble des parties prenantes, en donnant la parole à plus de 100 000 personnes : « À la Macif, la parole de nos sociétaires sera toujours notre meilleure publicité. ».

### **1.3.5 AMÉLIORATION DE LA RELATION CLIENTS**

Des évolutions ont été opérées sur le réseau afin de fluidifier le parcours des sociétaires et d'améliorer l'accessibilité :

- Les horaires d'ouverture des plateaux téléphoniques ont été unifiés sur les trois métiers, avec un accueil de 08h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 09h00 à 17h00 le samedi ;
- Les travaux de rénovation et d'optimisation du réseau d'agences se sont poursuivis visant à offrir aux sociétaires un accueil et une réception d'excellence. Les premiers tests de rendez-vous en visioconférence en agence ont été menés durant l'été et le déploiement de cette solution de substitution au rendez-vous physique sur l'ensemble du réseau est en cours ;
- Les dispositifs dédiés aux professionnels et acteurs de l'ESS ont été renforcés, avec :
  - une optimisation du maillage territorial des collaborateurs du réseau debout, en considérant notamment les zones à fort potentiel commercial,
  - l'installation et le déploiement des rendez-vous en visioconférence pour le réseau debout,
  - la mise en place d'un programme relationnel dédié aux nouveaux sociétaires,

- le déploiement de l'écoute à chaud dans les Centres de Relations Commerciales (CRC).

L'adaptation du modèle opérationnel se poursuit avec l'accent mis sur la qualité de la relation et l'amélioration des parcours client sur le volet après-vente. Ainsi, les actions se sont principalement concentrées sur :

- L'accessibilité téléphonique des services après-vente afin de réduire les délais d'attente pour les sociétaires ;
- L'amélioration du traitement des activités de gestion visant à la réduction des stocks d'activités et au respect des engagements.

Conjuguées au dispositif d'appropriation du nouveau référentiel d'engagement de service commun aux trois métiers de la Marque Macif et à l'expertise des équipes, ces actions ont également contribué à l'obtention de :

- La certification « Solutions mutualistes de protection », qui garantit le niveau de service promis à chaque étape de la relation client ;
- La certification « 100 % Relation clients France ».

La création d'entités après-vente dédiées aux professionnels et acteurs de l'ESS leur offre désormais une relation de gestion fluide basée sur l'accessibilité et

le traitement immédiat de l'ensemble de leurs besoins spécifiques.

Afin de toujours mieux connaître et anticiper les besoins des sociétaires, l'écoute est un élément clé du plan stratégique. En 2021, un dispositif inédit a été mis en place, avec une enquête réalisée auprès de l'ensemble

des sociétaires, intitulée « Comment allez-vous ? ». Ils ont été invités à s'exprimer sur leur vécu, leurs priorités, leurs préoccupations et leur vision de l'avenir. 500 000 d'entre eux y ont répondu, preuve du lien de confiance et de proximité qui unit Macif SAM à ses sociétaires. Ceux qui ont fait part de difficultés ont été orientés vers les dispositifs de solidarité.

### 1.3.6 DES AVANCÉES MAJEURES POUR DEVENIR « EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE »

Elles se sont concrétisées par un certain nombre d'actions :

- La signature d'un nouvel accord de télétravail et son déploiement à partir du 1<sup>er</sup> septembre, dans un objectif d'optimisation de la qualité de vie au travail des salariés. Il prévoit deux formules pour allier performance et flexibilité :
  - le télétravail modulable mensuel : jusqu'à huit jours par mois,
  - le télétravail régulier hebdomadaire : jusqu'à deux jours fixes par semaine ;
- Pour contribuer à l'employabilité des jeunes et des publics en reconversion, Macif SAM a ouvert en septembre 2021 un Centre de Formation des Apprentis

Macif dédié aux métiers de l'assurance. Il rassemble aujourd'hui douze classes présentes sur le territoire et réparties sur huit sites (Laval, Compiègne, Illzach, Nantes, Niort, Ris Orangis, Toulouse, Vendin-Le-Vieil), accueillant 134 alternants sur l'année, avec une dominante sur la distribution, le métier IARD et le marché des professionnels et ESS. En parallèle, Macif SAM continue d'accueillir chaque année une cinquantaine d'alternants sur ses métiers supports. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de promotion de l'alternance et de soutien à l'emploi des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle.

### 1.3.7 VIE POLITIQUE ET ENGAGEMENT

Macif SAM est au cœur de l'ESS, de par ses valeurs, ses actions et ses partenariats, et s'est assigné trois axes prioritaires d'engagement que sont : la jeunesse, les publics fragiles et l'environnement / le climat. Guidés par une feuille de route politique axée autour de la proximité, de la performance et de l'innovation, et bien sûr de l'engagement, et portés par le renouvellement de sa gouvernance et son nouveau territoire de marque, ses élus et ses salariés s'engagent au quotidien pour le bénéfice de ses sociétaires :

- Élection des représentants des sociétaires (les délégués) pour Macif SAM et Apivia Macif Mutuelle : 1 million de personnes ont pu voter, soit plus de 2 points d'augmentation par rapport au scrutin précédent, au nom d'un message fort, « Il n'y a pas de nous sans vous ! » ;
- 2 700 actions mutualistes contribuant au développement des affaires de Macif SAM avec une vie politique en régions déclinée en 1 000 rencontres, que ce soit des réunions de délégués de proximité, des délégations régionales ou encore des formations ;

- Le déploiement du fonds Macif Impact ESS (MIESS), avec un montant d'investissement de 2,2 millions d'euros au bénéfice de quatre structures de l'ESS ou à impact ;
- Dans le cadre de son engagement sociétal en faveur de la jeunesse, Macif SAM a été le principal partenaire du parlement des jeunes, organisé le 16 décembre 2021, qui a rassemblé plus de 1 000 jeunes et dans le cadre duquel un manifeste a été produit, avec des propositions concrètes à mettre en œuvre à destination des jeunes à l'aune des échéances politiques en 2022. La première édition du baromètre « Les jeunes et l'entreprise » réalisé par Macif SAM et la Fondation Jean-Jaurès a également été présentée, avec l'objectif de connaître les attentes de la jeunesse vis-à-vis de l'entreprise.
- Cet engagement se poursuit aussi à travers sa Fondation, la plateforme solidaire Diffuz et ses soutiens au développement durable, au service de l'intérêt général.

### 1.3.8 COVID-19

Face à la crise sanitaire, Macif SAM a pris de nombreuses dispositions « de prévenance » en lien avec sa Raison d'être tant en interne pour ses salariés, que pour ses sociétaires, mais aussi dans ses contributions solidaires publiques.

Depuis deux ans, Macif SAM place la préservation de la santé de ses collaborateurs au premier plan. Un collectif de crise s'est réuni régulièrement pour aligner les mesures des protocoles sanitaires à ses structures en adoptant des règles souvent plus protectrices que celles demandées par les pouvoirs publics.

Durant cette année, le travail à distance qui avait été généralisé sur 2020, a perduré dans une formule combinant souplesse et respect des contraintes collaborateurs (arrêt pour garde d'enfant avec maintien de salaire), avec une succession de périodes de télétravail exceptionnel jusqu'au 5 juillet, puis du 30 novembre à la fin d'année. Macif SAM a été particulièrement vigilante pour assurer la sécurité de ses

collaborateurs et adapter régulièrement ses actions en lien avec les mesures gouvernementales.

Les différents épisodes pandémiques vécus en 2021 n'ont pas conduit à fermer de nouveau les agences. Les sociétaires ont pu continuer à disposer des prestations attendues par les canaux de relation habituels : par internet et par téléphone, et continuer à se rendre en agence dans des conditions sanitaires sûres.

### **1.3.9 PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE AU SEIN DU COURTIER EN CRÉDIT IMMOBILIER CRÉDIT EXPERT**

Le 28 avril 2021, Macif SAM a pris une participation majoritaire au sein du courtier en crédit immobilier Crédit Expert.

Présent sur l'ensemble du territoire français avec près de vingt agences et fort d'une soixantaine de professionnels,

Crédit Expert accompagne environ 5 000 familles chaque année dans leurs projets immobiliers.

En 2021, Macif SAM et Crédit Expert ont poursuivi leurs travaux communs afin de définir les contours d'un partenariat opérationnel en vue d'intégrer ce nouveau service à l'offre Macif et assurer sa mise en œuvre.

### **1.3.10 DISSOLUTION DE PRÉVOYANCE AÉSIO MACIF**

L'assemblée générale extraordinaire de Prévoyance Aésio Macif (PAM) du 23 juin 2021 a prononcé la dissolution de cette dernière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Un programme de liquidation a été adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

## 1.4 Activité et résultats

### 1.4.1 ÉVOLUTION GÉNÉRALE

Macif SAM compte 5,667 millions de sociétaires-clients au 31 décembre 2021, soit près de 79 000 supplémentaires par rapport au 31 décembre 2020 (+1,4 %). Sur le périmètre IARD, l'entité comptabilise 5,314 millions de sociétaires.

La production brute est en hausse de 13,9 % par rapport à 2020, année fortement impactée par les confinements successifs liés à la crise sanitaire. Elle atteint 1 765 000 nouveaux contrats IARD, avec une évolution favorable pour tous les produits.

Les résiliations ont également enregistré une augmentation en 2021, de 11,0 % par rapport à 2020.

Ces deux effets conduisent à une production nette de 214 500 contrats sur le cœur de métier, soit 62 000 contrats additionnels par rapport à 2020, conduisant à un taux de développement de +1,4 %. Cette évolution n'avait pas été constatée depuis 2004.

Le nombre de contrats s'établit à 15,5 millions pour un chiffre d'affaires de 3,54 milliards d'euros (+2,6 %).

### 1.4.2 AUTOMOBILE

Fin 2021, le portefeuille Automobile compte 6,248 millions de contrats pour un encaissement de 2 175,5 millions d'euros, soit une progression de 2,9 %. La production nette automobile atteint son plus haut niveau de la décennie, avec plus de 100 000 contrats supplémentaires.

Le segment des véhicules particuliers retrouve un développement proche des années précédentes, tandis que la dynamique engagée sur le deux-roues depuis

plusieurs années ne se dément pas. Les différentes actions marketing autour de la communauté Macif Riders, ainsi que le nouveau tunnel web contribuent à ce fort développement.

La production enregistrée sur les autres produits Automobile contribue également à renforcer le développement, notamment sur les véhicules aménagés et les nouveaux moyens de mobilité.

### 1.4.3 HABITATION

Le nombre de contrats Habitation (Multigarantie vie privée, Sociétaires non occupants et Prem's) poursuit sa progression en 2021. Le portefeuille s'établit à 4,397 millions de contrats pour un encaissement de 950,6 millions d'euros (+2,1 %) fin 2021.

La production nette Habitation avoisine les 62 000 contrats (+1,4 %), grâce à un fort développement du Multigarantie vie privée, issu des trois composantes de ce produit, à savoir les résidences

principales, les résidences secondaires et la responsabilité civile du chef de famille. La production nette redevient d'ailleurs positive pour les résidences secondaires, après plusieurs années en territoire négatif.

Le portefeuille du produit à destination des sociétaires non occupants a retrouvé du dynamisme, avec une augmentation de 1,8 %. Celui du contrat Prem's renoue également avec un développement positif, avec un taux d'évolution de 0,8 %.

### 1.4.4 GARANTIE ACCIDENT

Le nombre de contrats Garantie Accident en portefeuille s'établit à 4,391 millions fin 2021. Il présente une évolution de 1,3 % par rapport à 2020, soit

55 000 contrats supplémentaires. Les cotisations acquises s'élèvent à 331,6 millions d'euros, en progression de 4,2 %.

### 1.4.5 AUTRES CONTRATS

Macif SAM propose également des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions

libérales, sous l'appellation Multigarantie activités professionnelles. Fin 2021, ce segment compte environ 29 000 contrats pour un montant de cotisations de 16,1 millions d'euros. Les solutions apportées par la

structure Inter Mutuelles Entreprises permettent de compléter l'offre sur ces activités.

Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, Macif SAM s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprise par le biais du contrat Multigarantie activités sociales. Ce portefeuille est stable sur l'année 2021 avec 73 000 contrats dénombrés pour une valeur de 12,3 millions d'euros.

Macif SAM se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et caravaning au travers d'offres dédiées. Le portefeuille assuré s'élève à 216 000 contrats environ pour un encaissement de 16,3 millions d'euros.

L'ensemble de ces contrats destinés à des publics spécifiques représente un encaissement de 44,8 millions d'euros pour 318 000 contrats.

Macif SAM commercialise par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, etc. Ces activités représentent un encaissement de 4,2 millions d'euros, pour près de 104 000 contrats. Elle propose également un contrat Chasse, ainsi que des contrats destinés à des partenaires, représentant 28,5 millions d'euros d'encaissement.

## 1.4.6 RÉSULTAT TECHNIQUE – RÉSULTAT COMPTABLE

L'augmentation des cotisations acquises de Macif SAM est portée principalement par le développement du produit Automobile. Cette évolution de 2,6 %, qui représente +90 millions d'euros, se compose notamment de la façon suivante : +61 millions d'euros pour l'Automobile, +19 millions d'euros pour l'Habitation et +13 millions d'euros pour la Garantie Accident.

**La charge sinistres** avant réassurance s'établit à 2,445 milliards d'euros, stable par rapport à 2020. Cette évolution résulte de compensations entre effets contraires :

- Un retour des fréquences Automobile proches des niveaux normatifs ;
- La poursuite de la hausse des coûts moyens matériels en Automobile ;
- La hausse de la fréquence dégâts des eaux en Habitation, également constatée sur le marché ;
- Le provisionnement sur la sécheresse 2021 inférieur aux années précédentes ;
- Des boni importants en 2021 *versus* des malis l'année précédente, en lien avec la prise en compte de nouveaux barèmes en 2020.

**Le solde de réassurance** est déficitaire à -122,1 millions d'euros en lien avec :

- La révision à la baisse des sinistres graves et la provision des sinistres inconnus RC (IBNRs) ;
- L'absence d'événement climatique majeur sur 2021 ;
- L'augmentation de la charge sécheresse 2018 qui vient atténuer la dégradation du solde cédé ;
- Un résultat cédé déficitaire sur le traité Risques locatifs résultant du transfert d'un sinistre sur la Garantie Responsabilité Civile (RC).

**Le rapport sinistres à cotisations net de réassurance** s'établit à 72,6 %, après 69,3 % en 2020.

**Le montant des frais généraux**, net des commissions reçues des filiales, s'élève à 984 millions d'euros pour 2021, en augmentation de 29 millions d'euros. Cette hausse des frais est essentiellement induite par la mise en place du nouveau plan stratégique, notamment en

lien avec la phase d'investissement relative à la trajectoire SI. Le taux de frais généraux s'établit ainsi à 27,8 % des cotisations acquises.

**Le ratio combiné** ressort à 100,4 % suite à l'augmentation du ratio de sinistralité nette de réassurance et à la progression maîtrisée du ratio de frais généraux.

**Les produits de placements** alloués au compte technique s'établissent à 138 millions d'euros, contre 56 millions d'euros en 2020.

Au final, **le compte de résultat technique** 2021 fait ressortir un solde positif de 123 millions d'euros, après 160 millions d'euros en 2020.

Parmi les autres éléments formant le résultat net (produits financiers non alloués au compte technique, résultat exceptionnel, charge d'intéressement, charge d'impôt sur les sociétés, etc.) :

- Le résultat financier augmente de 100 millions d'euros pour s'établir à 169 millions d'euros, soit le même niveau qu'en 2019 ;
- Le résultat exceptionnel évolue significativement (+32 millions d'euros par rapport à 2020) par effet combiné de la baisse des charges exceptionnelles (à -45 millions d'euros) et de la baisse des produits exceptionnels (à -12 millions d'euros) ;
- La charge d'impôts augmente légèrement ; ce surcoût de 3 millions d'euros est imputable à une forte hausse de la Taxe sur les Excédents de Provisions (TEP) suite à un important boni en Automobile, compensée en partie par une diminution de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en lien avec la baisse du résultat fiscal.

Dans le même temps, les montants de participation et d'intéressement en 2021 sont stables par rapport à 2020.

Au final, l'ensemble de ces opérations se solde par un résultat net excédentaire de 57 millions d'euros (après 41 millions d'euros en 2020).

## 1.5 Placements et résultats financiers

L'évolution de la valeur nette comptable des actifs de Macif SAM est la suivante à fin 2021 :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable			Répartition en %		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Placements immobiliers	581	589	578	7,0 %	6,9 %	4,9 %
Participations	496	511	2 357	6,0 %	6,0 %	20,0 %
Placements en actions	919	813	827	11,1 %	9,6 %	7,0 %
Placements obligataires, prêts	6 015	6 090	7 257	72,8 %	71,8 %	61,6 %
Placements monétaires	250	481	771	3,0 %	5,7 %	6,5 %
<b>Total des placements</b>	<b>8 260</b>	<b>8 483</b>	<b>11 789</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

La valeur nette comptable des placements de Macif SAM est passée de 8 483 à 11 789 millions d'euros fin 2021, soit une croissance de 39 %. Cette progression de l'encours s'explique par les émissions de dettes pour un montant total de 3 100 millions d'euros, dont 1 750 millions de dettes externes, 700 millions d'euros de dettes internes auprès de Mutavie et 650 millions de dettes croisées auprès d'Abeille Assurances, réalisées dans le cadre du rachat de cette dernière.

Au 31 décembre 2021, la répartition par type de placements est la suivante : 4,9 % pour l'immobilier (578 millions d'euros), 20 % pour les participations (2 357 millions d'euros), 7 % pour les actions (827 millions d'euros), 61,6 % pour les placements obligataires (7 257 millions d'euros) et 6,5 % pour les placements monétaires (771 millions d'euros).

Le portefeuille des participations a fortement augmenté, passant de 511 à 2 357 millions d'euros. Le principal mouvement a été l'acquisition d'Abeille Assurances pour 1 803 millions d'euros.

Le portefeuille obligataire a également nettement progressé, passant de 6 090 à 7 257 millions d'euros.

Dans le cadre du rachat d'Abeille Assurances, Macif SAM a acquis trois Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour un montant de 815 millions d'euros, ainsi que

deux Titres Subordonnés Remboursables (TSR) pour 650 millions d'euros.

En 2021, il y a eu très peu d'investissements sur le marché obligataire compte tenu de l'opération sur Abeille Assurances. Les investissements en obligations se sont élevés à 122,2 millions d'euros, à un taux moyen de 0,57 % sur une maturité moyenne de 10,7 ans. Par ailleurs, les investissements nets dans les fonds de dettes non cotées se sont élevés à 33,9 millions d'euros.

Le portefeuille actions a progressé de 14,1 millions d'euros en Valeur Nette Comptable (VNC). Cette année, du fait de prises de profits dans un contexte de marchés actions haussiers, l'encours des OPC actions a diminué de 20,6 millions d'euros. Par ailleurs, la poche de *private equity* a augmenté de 1,9 million d'euros.

Le portefeuille immobilier a baissé de 11,4 millions d'euros.

L'encours des placements monétaires a progressé de 290,3 millions d'euros, à la suite du rachat en fin d'année par Aésio mutuelle et Apivia Macif Mutuelle de leur quote-part dans Abeille Assurances, pour respectivement 436,0 et 162,5 millions d'euros.

L'évolution des plus-values latentes des actifs de Macif SAM est la suivante à fin 2021 :

(en millions d'euros)	Valeur de marché			Plus-values latentes		
	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021
Placements immobiliers	1 185	1 229	1 258	604	640	680
Participations	1 448	1 599	3 331	952	1 087	974
Placements en actions	1 149	1 038	1 224	230	226	398
Placements obligataires, prêts	6 433	6 562	7 586	418	472	329
Placements monétaires	250	480	771	-	-	-
<b>Total des placements</b>	<b>10 465</b>	<b>10 908</b>	<b>14 170</b>	<b>2 205</b>	<b>2 425</b>	<b>2 381</b>

En valeur de marché, le portefeuille a progressé de 29,9 %, passant de 10 908 à 14 170 millions d'euros. Les plus-values latentes affichent une baisse, passant de 2 425 à 2 381 millions d'euros fin 2021. Rapporté à la valeur nette comptable, le taux de plus-values latentes passe ainsi de 28,6 % à 20,2 %.

Un des principaux contributeurs à cette baisse est le portefeuille obligataire, dont le stock de plus-values latentes est passé de 472 à 329 millions d'euros, conséquence de la hausse des taux.

Le stock de plus-values latentes du portefeuille des participations est également en diminution de 1 087 à 974 millions d'euros, à la suite de la baisse de la valorisation de Mutavie.

Le stock de plus-values latentes du portefeuille actions a augmenté de 226 à 398 millions d'euros, sous l'effet de la progression des marchés actions en 2021.

Les plus-values latentes sur l'immobilier ont progressé de 41 millions d'euros, à la suite principalement de la revalorisation de l'immobilier d'exploitation.

Les produits et charges des placements de Macif SAM sont les suivants à fin 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Produits financiers		
	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021
Revenus financiers nets	159	108	145
Plus-values de cession nettes	8	-39	24
<b>Produits financiers nets</b>	<b>166</b>	<b>69</b>	<b>169</b>
Taux de rendement courant*	2,30 %	1,60 %	1,80 %
<b>Taux de rendement global*</b>	<b>2,40 %</b>	<b>1,10 %</b>	<b>2,00 %</b>

\* Hors coût de la dette subordonnée.

Les revenus financiers nets de charges ont augmenté, passant de 108 à 145 millions d'euros. Ils proviennent essentiellement des revenus obligataires, qui ont progressé à la suite du versement des premiers coupons de la dette Abeille Assurances.

Cette année, les revenus financiers de l'immobilier, des actions et des participations ont également augmenté. Pour rappel, en 2020, ces revenus avaient baissé compte tenu des recommandations gouvernementales de limiter le versement des dividendes.

Les éléments financiers exceptionnels s'élèvent à 24 millions d'euros, en hausse de 63 millions par rapport à fin 2020. En effet, l'année 2020 avait été marquée par des moins-values sur les OPC actions et taux, ainsi que par des dotations de provisions, tandis que 2021 a bénéficié de prises de profits sur ces classes d'actifs et de reprises de provisions.

Rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements (hors intérêts de la dette subordonnée) s'établit à 2,0 % contre 1,1 % en 2020.

## 1.6 Présentation synthétique des comptes et résultats

Les comptes de Macif SAM ont été établis conformément aux dispositions du Code des assurances et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes comptables, les modes et méthodes d'évaluation sont décrits dans l'annexe aux comptes.

### 1.6.1 COMPTE DE RÉSULTAT

L'exercice 2021 présente un résultat bénéficiaire de 56,9 millions d'euros.

	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	K€	%	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Primes acquises hors acceptations	3 536 553	100,00 %	3 446 859	100,00 %
Charge de sinistres et autres provisions techniques	-2 447 326		-2 445 364	
Solde réassurance en cessions	-122 109		56 991	
Solde réassurance en acceptation	2 039		141	
Solde activité assurance IARD	969 157		1 058 627	
Frais généraux nets commissions et autres produits	-983 964		-954 763	
Solde technique (a)	-14 807		103 864	
Ratio combiné		100,42 %		96,99 %
Résultat financier	168 976		68 875	
Produits placement alloués au compte technique (b)	137 633		55 981	
Produits placement restant au compte non technique	31 343		12 894	
Résultat technique (a) + (b)	122 826		159 845	
Autres charges et produits non techniques	-12 397		-19 497	
Résultat exceptionnel	6 308		-26 462	
Intéressement, participation des salariés	-48 321		-46 545	
Impôt sur les sociétés	-42 833		-39 574	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>56 926</b>		<b>40 662</b>	

### 1.6.2 BILAN

Le total du bilan s'élève à 14 404 228 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Il est composé des principaux postes suivants :

#### À L'ACTIF

	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	K€	%	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Placements	11 790 827	81,86 %	8 510 233	76,52 %
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (réassureurs)	901 784		990 980	
Créances	1 114 509	7,74 %	1 115 601	10,03 %
Autres actifs, comptes de régularisation actif	597 108		504 196	
<b>Total actif</b>	<b>14 404 228</b>		<b>11 121 010</b>	

#### AU PASSIF

	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	K€	%	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Capitaux propres	1 689 210	11,73 %	1 630 917	14,67 %
Passifs subordonnés	2 305 097		543 509	
Provisions techniques brutes	8 489 570	58,94 %	8 333 664	74,94 %
Autres dettes, provisions risques et charges, comptes de régularisation passif	1 920 351		612 920	
<b>Total passif</b>	<b>14 404 228</b>		<b>11 121 010</b>	

### **1.6.3 LA VARIATION DES FONDS PROPRES**

Les capitaux propres au 31 décembre 2021 ressortent à 1 689 millions d'euros, soit une variation positive de 58 millions d'euros (+3,6 %).

Cette augmentation correspond d'une part, au résultat de l'exercice, soit 56,9 millions d'euros et d'autre part, aux droits d'adhésion des nouveaux assurés, soit 1,3 million d'euros.

### **1.6.4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 56 926 441,39 euros et le solde du report à nouveau créditeur avant affectation de l'exercice de 4 616 619,49 euros, soit un montant total de 61 543 060,88 euros :

- À la réserve de sécurité pour 55 000 000,00 euros (la portant ainsi à 1 200 000 000,00 euros) ; et
- Le solde en report à nouveau créditeur pour 6 543 060,88 euros.

Ainsi, les mouvements de l'exercice seraient les suivants :

*(en euros)*

Report à nouveau créditeur avant affectation		4 616 619,49
Excédent de l'exercice		56 926 441,39
Réserve de sécurité	55 000 000,00	
Report à nouveau créditeur	6 543 060,88	
<b>Total</b>	<b>61 543 060,88</b>	<b>61 543 060,88</b>

## 1.7 Autres informations

### 1.7.1 DÉPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Néant.

### 1.7.2 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Au 31 décembre 2021, le solde des factures reçues non réglées dont le terme est échu, s'élève à 471 milliers d'euros, tandis que celui des factures émises non réglées dont le terme est échu, atteint 621 milliers d'euros (y compris à 0 jour).

	Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	29					27
Montant total des factures concernées	226	-13	74		184	245
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,04 %	-	0,01 %		0,03 %	0,05 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues			1			
Montant total des factures exclues			177			
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours date de facture					

	Article D. 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	3					21
Montant total des factures concernées	22			63	536	600
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,04 %			0,13 %	1,07 %	1,19 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues			-			
Montant total des factures exclues			-			
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours date de facture					

## 1.8 Événements postérieurs à la clôture

Les événements importants survenus depuis fin février 2022, liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice. Celui-ci n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où

il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle particulière. Les premières analyses mettent en évidence que Macif SAM a très peu d'expositions financières sur la Russie et l'Ukraine, ainsi que sur les pays frontaliers à l'Ukraine.

## 1.9 Perspectives

Dans un environnement économique et financier toujours marqué par le contexte sanitaire, **le marché de l'assurance a su rebondir en 2021**, avec une croissance des cotisations de 4,5 %.

Pendant la crise, **certaines tendances de marché ont évolué, quand d'autres se sont accélérées**. Dans les prochaines années, le marché sera marqué par :

- L'évolution de **certains usages et habitudes** (non mobilité, déplacements individuels, résidence semi-principale) entraînant des évolutions de la sinistralité notamment en automobile et habitation ;
- L'accélération de **la recherche d'une expérience client simple et sans couture** fondée sur la complémentarité et la fongibilité des canaux physiques, à distance et digitaux, incitant les acteurs à accélérer leurs investissements digitaux ;
- L'accélération du **mouvement de plateformisation**, qui favorise l'entrée de nouveaux acteurs digitaux et permet de répondre à de nouveaux besoins clients, d'optimiser les coûts et de repenser les modèles opérationnels ;
- **L'exigence accrue des consommateurs envers les marques** dans leur capacité à s'adapter aux enjeux sociétaux et environnementaux ;

- L'importance accrue du **métier d'assistant**, maillon essentiel de la relation client mis en lumière pendant la crise ;
- La refonte en profondeur des **modes de travail** qui nécessitent de repenser la relation employeur/employé, avec notamment la pérennisation du télétravail et son accompagnement.

Les assureurs sont par ailleurs confrontés à des modèles économiques contraints, en lien avec une pression concurrentielle accrue et des exigences réglementaires importantes. Ils sont également en première ligne pour observer les effets du réchauffement climatique, qui pèse toujours davantage sur la charge sinistres, avec des périls variés.

Dans ce contexte, **le plan stratégique « Ma (P)référence » est plus que jamais d'actualité pour répondre aux priorités du marché**.

La résilience du modèle Macif sera également confrontée à de nouvelles contraintes, dont l'étendue n'est pas encore mesurable. La guerre en Ukraine et ses conséquences économiques et financières vont durablement impacter les équilibres en place, la hausse du prix des matières premières en sera un premier témoin.

## 1.10 Conclusion

2021 a été marquée par une reprise économique, malgré la poursuite de la crise sanitaire. Au plus proche du quotidien de ses assurés, Macif SAM a accompagné cette croissance et renforcé **une relation de proximité, d'écoute et de confiance avec ses sociétaires, adhérents et clients**, dont les besoins et les modes de consommation ont évolué avec la crise.

Dans ce contexte, nous avons lancé notre **Plan stratégique 2021-2023 « Ma (P)référence »** qui répond aux attentes de la société et nous donne le cap pour **atteindre l'excellence relationnelle en 2023**, autour de quatre grandes ambitions :

- Être reconnu par nos sociétaires comme le numéro 1 de la relation client ;
- Être reconnu par nos collaborateurs comme un employeur de référence, responsable et digne de confiance ;
- Être un acteur engagé dans des grandes causes sociétales de la jeunesse, de l'environnement et des publics fragiles ;
- Devenir, au sein du groupe Aéma Groupe, le groupe leader du monde mutualiste.

Plus que jamais en 2021, **le besoin de relation a été au cœur de notre métier qui associe désormais assurance et assistance**. Grâce à l'importance que nous donnons à cette relation humaine à travers notre Plan stratégique, à notre capacité d'anticipation, à notre expertise technique et à notre engagement solidaire, portés par nos salariés et nos élus représentant les sociétaires, nous avons été au rendez-vous de la reprise :

- **Les évolutions des modes de consommation ont touché nos assurés comme tous les Français** : nous avons constaté une diminution importante de l'usage du canal physique, au profit du numérique et des appels entrants. Nous n'avons cessé d'innover et de nous adapter pour offrir un parcours client fluide et omnicanal, notamment avec une accessibilité téléphonique de 08h à 20h identique pour tous nos métiers et au déploiement des rendez-vous visio en agence ;
- Forte de la relation de confiance qui l'unit à ses sociétaires-clients, Macif SAM a connu **une belle dynamique de développement sur ses trois métiers**, avec plus de 2 millions de contrats bruts (production nette historique de 214 000 contrats en IARD ; encaissement net de 548,5 millions d'euros en progression en assurance-vie ; et 77 000 contrats bruts en santé). En 2021, 79 000 sociétaires-clients nous ont rejoints ;
- Ces résultats témoignent de l'utilité, de la compétitivité de nos offres et de notre engagement d'être au rendez-vous de la qualité de service.

Avec la Covid, de nouveaux modes de travail ont vu le jour et Macif SAM a signé un accord pour accompagner ces évolutions et **installer le télétravail de manière pérenne**. Employeur de confiance, nous avons **maintenu nos recrutements et soutenu l'alternance** avec la création d'un **Centre de Formation des Apprentis (CFA)**. Cet engagement a été souligné par la certification Top Employer qui reconnaît la qualité de nos pratiques en termes de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de nos collaborateurs.

Et parce que **la solidarité est au cœur de notre action**, nous avons versé en 2021 une aide financière exceptionnelle aux associations pour soutenir les jeunes les plus impactés par la crise. Nous avons également optimisé l'accès à nos dispositifs de solidarité pour tous nos sociétaires (prestation solidarité chômage, fonds de solidarité et fonds d'action sociale), dans la continuité des actions menées tout au long de la crise sanitaire.

2021, c'est aussi l'année du déploiement de notre **nouveau territoire de Marque « La Macif c'est vous. »** qui ouvre un nouveau chapitre de notre histoire, au plus près de nos valeurs de simplicité et d'authenticité. Cette démarche collective inédite a mobilisé nos sociétaires, adhérents, élus et collaborateurs à travers 100 000 contributions reçues. Aujourd'hui, ceux qui parlent de la Macif sont ceux qui la font.

Enfin, il y a un an, les groupes **Aésio et Macif ont co-construit le groupe Aéma Groupe**. En 2021, nous avons été rejoints par Abeille Assurances : le groupe protège désormais 11 millions d'assurés, au cinquième rang des acteurs de l'assurance en France. Notre objectif est de leur offrir une protection complète et accessible tout au long de leur vie.

Grâce à ces résultats qui témoignent de la résilience de notre modèle et à notre engagement solidaire, intrinsèque à notre identité mutualiste, **chaque sociétaire, adhérent et client peut compter sur la proximité, l'écoute et la confiance qui font la différence Macif et feront d'elle, demain, la Préférence**. Dans un environnement incertain marqué par la guerre en Europe, nous voulons offrir à nos sociétaires **des offres, des services et un accompagnement au plus proche de leurs besoins**.

**Philippe Perrault et Jean-Philippe Dogneton.**





# 02

## COMPTES SOCIAUX MACIF SAM

2.1	Comptes sociaux	33
2.2	Rapports des commissaires aux comptes	61



## 2.1 Comptes sociaux

Les présents comptes ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce ;
  - Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :
- le règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 consolidé au 30 décembre 2020, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances,
  - les dispositions du Code des assurances.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Ils comprennent :

### BILAN

- Actif ;
- Passif ;
- Tableau des engagements reçus et donnés.

### COMPTE DE RÉSULTAT

- Compte technique de l'assurance non-vie ;
- Compte non technique.

### ANNEXE AUX COMPTES

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le bilan et le compte de résultat.

Elle se compose de quatre parties :

- Exposé des principes comptables et modes d'évaluation retenus ;

- Informations complémentaires sur les postes du bilan ;
- Informations complémentaires sur le compte de résultat ;
- Autres informations significatives.

## 2.1.1 BILAN

### 2.1.1.1 Actif

(en milliers d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
1 - Capital souscrit non appelé	-	-
2 - Actifs incorporels	181 092	152 064
3 - Placements	11 790 827	8 510 233
3a - Terrains et constructions	501 526	450 708
3b - Placements dans des entreprises liées et dans lesquelles il existe un lien de participation	4 019 631	702 172
3c - Autres placements	7 250 573	7 335 982
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	19 097	21 372
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC	-	-
5 - Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	901 784	990 980
5a - Provisions pour primes non acquises - non-vie	-	-
5d - Provisions pour sinistres à payer - non-vie	892 098	977 416
5g - Provisions pour égalisation - non-vie	9 686	13 564
6 - Créances	1 114 509	1 115 601
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	802 214	769 450
6aa - Primes restant à émettre	4 565	8 194
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	797 649	761 256
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	71 790	128 999
6c - Autres créances	240 505	217 152
6ca - Personnel	237	283
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	13 204	14 706
6cc - Débiteurs divers	227 064	202 163
6d - Capital appelé, non versé	-	-
7 - Autres actifs	236 388	205 286
7a - Actifs corporels d'exploitation	130 193	127 791
7b - Comptes courants et caisse	106 194	77 495
7c - Autres actions propres	-	-
8 - Comptes de régularisation - actif	177 862	145 007
8a - Intérêts acquis non échus	52 757	55 596
8b - Frais d'acquisition reportés	70 139	64 355
8c - Autres comptes de régularisation	54 965	25 056
9 - Différence de conversion	1 766	1 839
<b>Total actif</b>	<b>14 404 228</b>	<b>11 121 010</b>

## 2.1.1.2 Passif

(en milliers d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
1 - Capitaux propres	1 689 210	1 630 917
1a - Fonds d'établissement	258 401	257 034
1b - Primes liées au fonds d'établissement	-	-
1c - Réserves de réévaluation	-	-
1d - Autres réserves	1 369 266	1 329 266
1 da - Total des autres réserves	1 369 266	1 329 266
1 db - Écart dépréciation durable	-	-
1e - Report à nouveau	4 617	3 955
1f - Résultat de l'exercice	56 926	40 662
1g - Subventions d'investissements	-	-
2 - Passifs subordonnés	2 305 097	543 509
3 - Provisions techniques brutes	8 489 570	8 333 664
3a - Provisions pour primes non acquises - non-vie	874 824	843 212
3d - Provisions pour sinistres à payer - non-vie	5 828 235	5 700 349
3f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes - non-vie	1 090	1 796
3g - Provisions pour égalisation - non-vie	57 602	68 481
3i - Autres provisions techniques - non-vie	1 727 818	1 719 827
4 - Provisions techniques des contrats en UC	-	-
5 - Provisions pour risques et charges	38 737	60 380
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	94 260	110 278
7 - Autres dettes	1 665 400	325 398
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	20 649	24 071
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	3 776	643
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	1 351 733	-
7d - Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e - Autres dettes	289 242	300 684
7ea - Titres de créances négociables émis par l'entreprise	-	-
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec - Personnel	99 595	95 725
7ed - État, organismes sociaux et collectivités publiques	112 716	113 748
7ee - Créanciers divers	76 930	91 211
8 - Comptes de régularisation - passif	121 954	116 863
9 - Différence de conversion	-	-
<b>Total passif</b>	<b>14 404 228</b>	<b>11 121 010</b>

### 2.1.1.3 Tableau des engagements reçus et donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Engagements reçus	462 290	479 051
Engagements donnés	1 271 518	894 496
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	249 492	769
Titres et autres actifs avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres et actifs	440 258	277 155
Autres engagements donnés	581 768	616 572
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	626 432	570 425
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Engagements sur IFT*, stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
Engagements sur IFT*, stratégies de rendement	-	-
Engagements sur IFT*, autres opérations	-	-
Titres donnés en garantie sur IFT*, sans transfert de propriété	-	-
Titres reçus en garantie sur IFT*, sans transfert de propriété	-	-

\* IFT : Instruments Financiers à Terme.

**2.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT****2.1.2.1 Compte technique de l'assurance non-vie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 - Primes acquises	3 536 594	-155 092	3 381 502	3 288 047
1a - Primes émises	3 568 207	-155 092	3 413 114	3 297 570
1b - Variation des primes non acquises	-31 613	-	-31 613	-9 523
2 - Produits des placements alloués	137 633	-	137 633	55 981
3 - Autres produits techniques	90 974	-	90 974	79 802
4 - Charges de sinistres	-2 751 910	35 540	-2 716 370	-2 520 951
4a - Prestations et frais payés	-2 624 024	120 903	-2 503 121	-2 277 152
4aa - Prestations	-2 320 369	120 903	-2 199 466	-1 980 978
4ab - Frais de règlement sinistres	-303 655	-	-303 655	-296 173
4b - Charges des provisions pour sinistres	-127 886	-85 363	-213 249	-243 799
5 - Charges des autres provisions techniques	-7 992	-	-7 992	-11 544
6 - Participation aux résultats	88	-	88	-884
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-662 063	1 322	-660 741	-614 424
7a - Frais d'acquisition	-359 542	-	-359 542	-323 923
7b - Frais d'administration	-302 521	-	-302 521	-293 380
7c - Commissions reçues des réassureurs	-	1 322	1 322	2 879
8 - Autres charges techniques	-109 267	-	-109 267	-121 182
9 - Variation de la provision pour égalisation	10 878	-3 878	7 000	5 000
<b>Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>244 936</b>	<b>-122 109</b>	<b>122 827</b>	<b>159 845</b>

**2.1.2.2 Compte non technique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations nettes	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	122 827	159 845
3 - Produits des placements	275 359	199 887
3a - Revenus des placements	224 743	165 436
3b - Autres produits des placements	15 303	12 356
3c - Produits provenant de la réalisation des placements	35 312	22 096
4 - Produits des placements alloués	-	-
5 - Charges des placements	-106 383	-131 012
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-66 902	-43 795
5b - Autres charges des placements	-22 813	-33 449
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-16 668	-53 767
6 - Produits des placements transférés	-137 633	-55 981
7 - Autres produits non techniques	405	-
8 - Autres charges non techniques	-12 801	-19 497
9 - Résultat exceptionnel	6 308	-26 462
9a - Produits exceptionnels	27 100	39 150
9b - Charges exceptionnelles	-20 792	-65 612
10 - Participation et intéressement des salariés	-48 321	-46 545
11 - Impôt sur les sociétés	-42 833	-39 574
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>56 926</b>	<b>40 662</b>

## 2.1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### 2.1.3.1 Exposé des principes comptables et modes d'évaluation retenus

#### PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les principes comptables et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et le règlement de l'ANC n° 2015-11 consolidé au 30 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- Aux hypothèses de base :
  - continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des informations mentionnées au paragraphe « Changements de méthodes comptables d'estimation et de modalités d'application »,
  - indépendance des exercices ;
- Aux règles spécifiques au cadre des assurances et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes de Macif SAM est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de douze mois.

#### Postes du bilan

##### Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- Des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois à huit ans ;
- Des droits au bail et autres qui sont éventuellement dépréciés en fonction de l'évaluation du droit, faite à la date de clôture ;
- Des fonds commerciaux et autres malis de fusion issus d'opérations d'acquisition ou de regroupement susceptibles d'être dépréciés.

##### Placements financiers

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343.9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

La méthode actuarielle est appliquée pour l'amortissement des surcotes et décotes des titres à revenus fixes.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

#### Placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

##### Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent principalement :

- Les parts et actions de sociétés immobilières non cotées et sociétés à objet foncier non cotées ;
- Les parts et actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) immobilier.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition (ou de construction) net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Le plan d'amortissement retenu pour les immeubles figurant dans cette catégorie d'actif depuis la comptabilisation des actifs par composants est le suivant :

- |                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| • Gros œuvre             | 100 ans linéaire ; |
| • Façades étanchéité     | 30 ans linéaire ;  |
| • Équipements techniques | 20 ans linéaire ;  |
| • Agencements            | 10 ans linéaire.   |

Le prix de revient minoré des provisions (lorsque la dépréciation présente un caractère durable) et des amortissements (pour les biens amortissables) constitue la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Conformément à l'article R. 343-11 du Code des assurances, les placements immobiliers font l'objet d'une évaluation de leur valeur vénale. Cette valeur vénale est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie, actualisée annuellement.

##### Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Les frais liés à l'acquisition de ces titres sont intégrés au prix d'achat et sont déduits par voie d'amortissement dérogatoire sur une période de cinq ans.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise.

##### Autres placements

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA) relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

#### Provision pour dépréciation à caractère durable

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le règlement n° 2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et précisées par l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002. De plus, l'ANC, dans les articles 123-7 à 123-9 du règlement 2015-11, précise les règles de dépréciation des valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10 avec notamment un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Ces valeurs font l'objet d'une revue de façon à détecter un risque éventuel de contrepartie qui est le seul risque à provisionner, Macif SAM ayant l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à leur maturité.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les autres titres cotés et conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs lorsque les marchés sont peu volatils, permet d'apprécier le caractère durable de la dépréciation. Compte tenu de la volatilité des marchés en 2021, le seuil de 20 % a été retenu à l'identique de 2020.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle notamment l'existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent.

La valeur d'inventaire des investissements en actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements (celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs).

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour le déterminer, il a été décidé de prendre un taux « sans risque » et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque, ce qui a conduit à retenir un taux de 5,5 %.

Quant à l'horizon de détention, il est de cinq ans pour Macif SAM et correspond à une durée en cohérence avec celle du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

#### Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R. 343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les modalités prévues à l'article R. 343-11.

Cette provision est considérée par le Code des assurances comme faisant partie des provisions techniques. Elle est inscrite au passif du bilan.

Montant de la provision au 31 décembre 2021 : néant.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement :

- Les soldes débiteurs des comptes sociétaires ;
- Les cotisations à annuler.

#### Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Equipements techniques 20 ans linéaire ;
- Agencements 10 ans linéaire ;
- Matériel transport 4 à 5 ans linéaire ;
- Matériel informatique 1 à 5 ans linéaire ;
- Matériel de bureau 5 ans linéaire ;
- Mobilier 10 ans linéaire.

Conformément aux dispositions comptables prévues dans le règlement CRC n° 2002-10, complété par les avis CNC n° 2002-07 du 27 juin 2002, n° 2002-12 du 22 octobre 2002, n° 2003 E du 9 juillet 2003, n° 2003 F du 5 décembre 2003 et l'instruction 4A 13-05 n° 213 du 30 décembre 2005, Macif SAM a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les nouvelles règles d'amortissements et de dépréciation des actifs en appliquant la méthode rétrospective.

### **Comptes de régularisation actif**

#### Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions comptables prévues au Code des assurances, Macif SAM a inscrit à l'actif la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice, diminuée des commissions nettes reçues des filiales.

### **Instruments financiers de change et de taux**

Au 31 décembre 2021, Macif SAM ne détient pas d'instruments financiers à terme de change et de taux.

Par ailleurs, de façon indirecte, certains OPC utilisent des produits dérivés pour leur gestion. Ces produits ne sont pas utilisés pour investir avec un effet de levier. Un suivi quotidien est réalisé par les sociétés de gestion.

### **Dettes émises**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée des emprunts au *pro rata* des intérêts courus.

Les primes d'émission des emprunts sont amorties sur la durée des emprunts au *pro rata* des intérêts courus.

### **Provisions techniques**

Ces provisions sont définies à l'article R. 343-7 du Code des assurances. Elles sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

#### Provision pour cotisations non acquises

Elle est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations (soit le 1<sup>er</sup> avril).

Cette provision est calculée d'une part, en fonction du nombre de jours entre la date de clôture et la date d'échéance des contrats et d'autre part, à partir des cotisations émises utilisées pour le calcul intégrant les frais de fractionnement et d'échéance.

#### Provisions pour sinistres

Elles représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier, ou selon des méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision de frais de gestion estimée sur l'exercice est déterminée en fonction des frais de règlement des sinistres réellement observés sur l'exercice selon des méthodes statistiques.

La prise en charge des majorations de rentes automobiles, jusqu'alors assurée par le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages

(FGAO), incombe désormais aux sociétés d'assurance pour celles allouées au titre des accidents survenus après le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

À ce titre, un complément supplémentaire de provision est évalué pour couvrir les futures revalorisations selon les éléments financiers et probabilistes suivants :

- Taux d'actualisation fixé à 0,49 % ;
- Inflation à 2 % ;
- Table de mortalité : TD 88/90.

#### Prévision de recours

Elle représente l'estimation des recours attendus sur les sinistres non clos.

Cette provision est évaluée distinctement de la provision pour sinistres à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11).

La méthode d'évaluation consiste à estimer les recours à encaisser dans le futur en reproduisant les évolutions observées dans le passé. Par différence avec les recours déjà encaissés, l'estimation de la prévision de recours en est déduite. Le montant retenu correspond, pour chaque survenance, à la moyenne des deux méthodes appliquées sur des triangles de « charge » de recours et des triangles de recours encaissés.

#### Provision pour égalisation

Cette provision, définie à l'article R. 343-3 du Code des assurances est destinée à faire face aux charges exceptionnelles relatives aux opérations garantissant divers risques : catastrophes naturelles, tempêtes, attentats, décès, ainsi que le risque lié à l'application des conventions Association de Prévoyance du Personnel Navigant (APPN) et Air France pour les pertes de licence des navigants de l'aviation civile.

#### Autres provisions techniques

##### *Provision mathématique des rentes*

Elle représente la valeur actuelle probable des engagements de l'entreprise afférents aux rentes RC et contractuelles. Elle est déterminée conformément aux articles 143-1, 143-2, 143-3 de l'ANC n° 2015-11 et l'article L 310-1 du Code des assurances.

En application au règlement n°2020-11 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n°2015-11, les taux maximums réglementaires ne pouvant pas être négatifs, correspondent à 75 % et 60 % plus 10 points de base de la moyenne du TME calculée sur vingt-quatre mois (soit -0,04 %).

Les rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux d'actualisation de 60 % du TME moyen 24 mois majoré de 10 points de base. Pour l'exercice 2021, le taux retenu s'établit à 0 %.

Les rentes d'invalidité contractuelles sont évaluées avec la table réglementaire de maintien en invalidité du Bureau Commun d'Assurances Collectives (BCAC), prolongée au-delà de 62 ans par les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation égal à 75 % du TME moyen 24 mois. Pour l'exercice 2021, le taux retenu s'établit à 0 %. Les rentes décès (RC et contractuelles)

sont évaluées avec les tables prospectives TGF/TGH 05 et un taux d'actualisation fixé conformément à la réglementation (60 % du TME apprécié à la date de survenance du décès, avec règle des pas de 0,25 % et plafonnement à 3,5 %). Pour les rentes consécutives aux décès survenus en 2021, le taux retenu s'établit à 0 %.

#### *Provision pour risques en cours*

Elle est déterminée, au niveau réglementaire, sur la base des sinistres et des frais d'administration susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et couverts par des contrats conclus avant cette date, dans la mesure où leur montant excède la provision pour cotisations non acquises et les cotisations exigibles auxdits contrats. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité, observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1.

#### *Provision pour risque d'exigibilité*

Elle est destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Conformément à l'article R. 343-5, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements soumis aux règles de l'article R. 343-10, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable des placements et leur valeur de réalisation, fait apparaître une moins-value latente nette (voir précédemment, paragraphe « Placements financiers »).

#### **Provisions pour risques et charges**

Elles sont composées de provisions pour :

- Litiges ;
- Perte de change ;
- Risques divers ;
- Amortissements dérogatoires.

L'ensemble des litiges et autres risques pécuniaires encourus a été appréhendé à la clôture de l'exercice après identification et évaluation par les directions et services internes du groupe.

#### **Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires**

La part des réassureurs dans les provisions techniques est représentée partiellement par un dépôt en espèces.

#### **Autres dettes**

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les autres dettes regroupent principalement :

- Des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- Des dettes envers des établissements de crédit ;
- D'autres dettes : personnel, États, organismes sociaux, créanciers divers.

#### **Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passif sont principalement composés des amortissements de différence de prix remboursé (surcote).

#### **Compte de résultat**

##### **Produits des placements transférés et alloués**

Pour les sociétés d'assurance non-vie, le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique ;
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués au *pro rata* des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les provisions techniques nettes.

##### **Charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination, conformément aux exigences du plan comptable des assurances. Ces destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement sinistres (frais des services règlement) ;
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux) ;
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion) ;
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages) ;
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les charges provenant du GIE Aéma Finance constituent dans leur intégralité des charges de placement.

##### **Utilisation du modèle de coût par activité**

Depuis 2016, Macif SAM applique le modèle de coût par activité, basé sur la comptabilité analytique.

Cette méthode permet d'affecter une destination à chaque activité d'assurance (vente, règlement sinistres, suivi du portefeuille, gestion des contrats, etc.). Les services fonctionnels (informatique, services centraux) sont ensuite répartis entre les destinations (hors autres charges techniques) en fonction de la quote-part des destinations principales.

La moyenne sur les trois derniers exercices (N-3), (N-2), (N-1) permet ensuite de définir les taux de répartition qui serviront pour l'affectation des charges par nature aux destinations au 31 décembre N.

### **Autres charges ou produits non techniques**

Macif SAM constate en « Autres charges non techniques » les subventions qu'elle alloue régulièrement aux entités associatives, à la Fondation d'entreprise du Groupe Macif, qui poursuivent son objet social.

### **Engagements hors bilan**

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés, selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur les éléments hors bilan.

### **CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION ET DE MODALITÉS D'APPLICATION**

#### **Frais d'émission d'emprunt**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les frais d'émission des emprunts étaient inscrits en charges pour la totalité dans l'exercice où ils étaient exposés.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée des emprunts au *pro rata* des intérêts courus. Il s'agit là d'un changement de méthode ayant pour objet d'harmoniser le traitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés. En effet, le règlement ANC 2020-01 rend obligatoire l'étalement des frais d'émission d'emprunt dans les comptes consolidés.

Bien que cela implique de retraiter rétroactivement les frais d'émissions des dettes déjà émises, le montant des frais d'émission restant à étaler sur ces dettes est de l'ordre de 220 milliers d'euros et n'est pas significatif. Par conséquent, Macif SAM a décidé de ne pas l'appliquer de manière rétroactive.

### **FAITS SIGNIFICATIFS**

#### **Covid-19**

Face à la crise sanitaire, Macif SAM a pris de nombreuses dispositions « de prévenance » en lien avec sa Raison d'être tant en interne pour ses salariés, que pour ses sociétaires, mais aussi dans ses contributions solidaires publiques.

Depuis deux ans, Macif SAM place la préservation de la santé de ses collaborateurs au premier plan, ce qui l'a amenée à adopter des règles souvent plus protectrices que celles demandées par les pouvoirs publics.

Durant cette année, le travail à distance qui avait été généralisé sur 2020, a perduré dans une formule combinant souplesse et respect des contraintes collaborateurs (arrêt pour garde d'enfant avec maintien de salaire), avec une succession de périodes de télétravail exceptionnel. Macif SAM a été particulièrement vigilante pour assurer la sécurité de ses collaborateurs et adapter régulièrement ses actions en lien avec les mesures gouvernementales.

Les différents épisodes pandémiques vécus en 2021 n'ont pas conduit à fermer de nouveau les agences. Les sociétaires ont pu continuer à disposer des prestations attendues par les canaux de relation habituelle : par

internet et par téléphone, et continuer à se rendre en agence dans des conditions sanitaires sûres.

### **Éléments financiers**

#### **Acquisition d'Abeille Assurances**

Le 30 septembre 2021, Aéma Groupe a réalisé l'acquisition d'Aviva France (devenue Abeille Assurances) pour 2,1 milliards d'euros, après obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires. Macif SAM a également souscrit des TSDI émis par Aviva France pour un nominal de 1,1 milliard d'euros. Cette opération place le groupe Aéma Groupe au cinquième rang des acteurs de l'assurance en France. Elle concrétise ainsi l'ambition originelle de Macif SAM et d'Aésio mutuelle, fondateurs d'Aéma Groupe, de construire un groupe mutualiste de référence protégeant désormais plus de 11 millions de Français à travers une palette complète de solutions. Grâce à la complémentarité de ses expertises, ce groupe multimarques, multi-réseaux, multi-métiers, renforce ses positions sur l'ensemble des métiers de l'assurance. Dans le cadre du financement de l'opération, Macif SAM a procédé à une émission sur le marché de titres subordonnés composée de trois tranches à hauteur de 1,75 milliard d'euros le 21 juin 2021.

Le 17 décembre 2021, Macif SAM a procédé à la cession :

- Au profit d'Apivia Macif Mutuelle de 9 326 126 actions d'Abeille Assurances et de 55 TSDI émis par cette dernière ;
- Au profit d'Aésio mutuelle de 18 633 596 actions d'Abeille Assurances et de 220 TSDI émis par cette dernière.

À l'issue de cette opération, Macif SAM détient 85 % du capital d'Abeille Assurances, et Aésio mutuelle et Apivia Macif Mutuelle respectivement 9,99 % et 5 %.

#### **Émission de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)**

En juin 2021, Macif SAM a procédé à l'émission de nouveaux TSDI pour un montant de 400 millions d'euros. Le taux servi est de 3,50 % jusqu'au 21 juin 2029 avec une option de remboursement à partir de cette date.

#### **Émission de Titres Subordonnés Remboursables (TSR)**

En juin 2021, Macif SAM a procédé à l'émission de nouveaux TSR pour un montant de :

- 500 millions d'euros dont l'échéance est en 2027. Le taux servi est de 0,625 % ;
- 850 millions d'euros dont l'échéance est en 2052. Le taux servi est de 2,125 % jusqu'au 21 juin 2032 avec une option de remboursement à partir de cette date.

#### **Émission et souscription de dettes**

Macif SAM a procédé à l'émission de nouvelles obligations senior souscrites par :

- Mutavie pour un montant de 350 millions d'euros en septembre 2021 dont l'échéance est en 2033. Le taux servi est de 0,71 % ;
- Mutavie pour un montant de 350 millions d'euros en septembre 2021 dont l'échéance est en 2036. Le taux servi est de 0,94 % ;
- Abeille Vie et Abeille IARD & Santé pour un montant de 650 millions d'euros en décembre 2021 dont l'échéance est en 2031. Le taux servi est de 0,70 %.

En symétrie de ces émissions, Macif SAM a souscrit deux TSR émis par Abeille Vie et Abeille IARD & Santé, pour respectivement 350 et 300 millions d'euros, dont les échéances sont en 2052 et rémunérés à hauteur de 2,20 % jusqu'en 2032 puis Euribor 3 mois +3,05 %.

#### **Prise de participation majoritaire au sein du courtier en crédit immobilier Crédit Expert**

Le 28 avril 2021, Macif SAM a pris une participation majoritaire au sein du courtier en crédit immobilier Crédit Expert. Ce partenariat vient compléter les solutions d'accompagnement de Macif SAM dans les projets immobiliers de ses sociétaires. Crédit Expert, présent sur l'ensemble du territoire français avec près de vingt agences et fort d'une soixantaine de professionnels, accompagne environ 5 000 familles chaque année dans leurs projets immobiliers. En 2021, Macif SAM et Crédit Expert ont poursuivi leurs travaux communs afin de définir les contours d'un partenariat opérationnel en vue d'intégrer ce nouveau service à l'offre Macif et assurer sa mise en œuvre.

#### **Acquisition des titres de Sécurimut**

Sécurimut est une société de courtage spécialisée dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur (produits GEM) en couverture de prêts immobiliers.

Macif SAM a acquis en 2020 puis début 2021, l'intégralité des titres de la société détenus par Mutavie et Apivia Macif Mutuelle. Ainsi, la mutuelle d'assurance détient 100 % des actions de Sécurimut.

#### **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Les événements importants survenus depuis fin février 2022, liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, constituent un élément postérieur à la clôture de l'exercice. Celui-ci n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle particulière. Les premières analyses mettent en évidence que Macif SAM a très peu d'expositions financières sur la Russie et l'Ukraine, ainsi que sur les pays frontaliers à l'Ukraine.

### 2.1.3.2 Informations complémentaires sur les postes du bilan

#### DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021			31 déc. 2020
	Montant brut	Amortis. provision	Montant net	Montant net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	14	-	14	109
Autres actifs incorporels	493 457	312 379	181 078	151 955
<b>Total</b>	<b>493 471</b>	<b>312 379</b>	<b>181 092</b>	<b>152 064</b>

#### ANALYSE DES VARIATIONS DE CERTAINS POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

##### Poste d'actif immobilisé brut

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut début d'exercice	Acquisition augmentation	Cession diminution	Brut fin d'exercice
Actifs incorporels	427 105	67 503	1 137	493 471
Terrains et constructions	490 830	52 586	376	543 040
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	951 771	3 969 765	654 673	4 266 863
<b>Total</b>	<b>1 869 706</b>	<b>4 089 854</b>	<b>656 186</b>	<b>5 303 374</b>

##### Amortissements, provisions de ces actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amort. prov. début d'exercice	Dotation amort. prov.	Reprise amort. prov.	Amort. prov. fin d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Actifs incorporels	275 042	38 039	702	312 379	181 092
Terrains et constructions	40 122	1 606	214	41 514	501 526
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	249 599	2 757	5 124	247 232	4 019 631
<b>Total</b>	<b>564 763</b>	<b>42 402</b>	<b>6 040</b>	<b>601 125</b>	<b>4 702 249</b>

#### AUTRES PLACEMENTS - VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

##### Postes d'actif immobilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute fin d'exercice	Variation amortissements et provisions				Valeur nette fin d'exercice
		1 <sup>er</sup> janv. 2021	Dotation	Reprise	31 déc. 2021	
Autres placements	7 260 593	14 365	1 442	5 787	10 020	7 250 573
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	19 097	-	-	-	-	19 097
<b>Total</b>	<b>7 279 690</b>	<b>14 365</b>	<b>1 442</b>	<b>5 787</b>	<b>10 020</b>	<b>7 269 670</b>

## ÉTATS DES PLACEMENTS

## État récapitulatif de l'ensemble des placements

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>I- Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des Instruments Financiers à Terme - IFT)</b>			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	543 040	501 526	1 175 863
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPC	2 889 420	2 642 038	3 672 798
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3) Parts d'OPC (autres que celles visées en 4)	752 479	743 767	1 093 699
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4) Parts d'OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 337 954	1 337 092	1 389 371
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	6 503 328	6 398 411	6 671 919
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
6) Prêts hypothécaires	1 090	1 090	1 090
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7) Autres prêts et effets assimilés	26	26	26
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	19 097	19 097	19 097
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	40 175	40 175	40 175
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
10) Actifs représentatifs de contrats en Unité de Compte (UC)			
Placements immobiliers			
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC			
OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
Autres OPC			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
11) Autres IFT			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
IFT autres opérations			

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
<b>12) Total des placements et des IFT, lignes 1 à 11, dont :</b>	<b>12 086 609</b>	<b>11 683 222</b>	<b>14 064 038</b>
Total des placements	12 086 609	11 683 222	14 064 038
Total des IFT	-	-	-
<b>Récapitulatif des placements par mode d'estimation</b>			
<b>a) dont :</b>			
- Placements évalués selon l'article R. 343-9 et IFT à terme rattachés	4 834 907	4 729 676	4 993 698
- Placements évalués selon l'article R. 343-10 et IFT rattachés	7 251 702	6 953 546	9 070 340
- Placements évalués selon l'article R. 343-11 et IFT rattachés			
- Placements évalués selon l'article R. 343-13 et IFT rattachés			
- Autres IFT			-
<b>b) dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :</b>			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	11 152 727	10 853 311	12 997 008
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	19 097	19 097	19 097
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
- Autres affectations ou sans affectation (y compris les IFT)	914 785	810 814	1 047 933
Les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX).			
Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.			
Dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 :			
<i>Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)</i>			
<i>Autres valeurs</i>			
<b>c) dont :</b>			
- Placements et IFT dans l'OCDE	12 081 954	11 678 804	14 058 859
- Placements et IFT hors OCDE	4 655	4 418	5 179
<b>II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)</b>			
<b>IV - Valeurs reçues en nantissement des réassureurs</b>		<b>626 432</b>	<b>626 432</b>

NA : Non applicable.

**État des placements : autres informations****Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »**

Néant.

**Détail des terrains et constructions (valeur nette)**

	Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	31 déc. 2021		31 déc. 2020
		Droits réels	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Immobilisations d'exploitation	-	-	-	-
Autres immobilisations	501 526	-	501 526	450 708
<b>Total</b>	<b>501 526</b>	<b>-</b>	<b>501 526</b>	<b>450 708</b>

**Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence du prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R. 343-9 et R 343-10**

	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Total</b>	<b>-20 905</b>	<b>-44 160</b>

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES****Créances**

	31 déc. 2021			Montant net	31 déc. 2020
	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans		Montant net
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Cotisations acquises non émises	4 565	-	-	4 565	8 194
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	797 649	-	-	797 649	761 256
Créances nées d'opérations de réassurance	71 790	-	-	71 790	128 999
Personnel	237	-	-	237	283
État, organismes sociaux, collectivités publiques	13 204	-	-	13 204	14 706
Débiteurs divers	227 064	-	-	227 064	202 163
<i>Dont produits à recevoir</i>				1 365	1 131
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 114 509</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 114 509</b>	<b>1 115 601</b>

**Dettes**

	31 déc. 2021			Montant net	31 déc. 2020
	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans		Montant net
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	94 260	-	-	94 260	110 278
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	20 649	-	-	20 649	24 071
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 776	-	-	3 776	643
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par l'entreprise	-	-	-	-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 733	-	1 350 000	1 351 733	-
Personnel	99 596	-	-	99 596	95 725
État, organismes sociaux, collectivités publiques	112 716	-	-	112 716	113 748
Créanciers divers	76 930	-	-	76 930	91 211
<i>Dont charges à payer</i>				1 429	2 660
<b>Total</b>	<b>409 660</b>	<b>-</b>	<b>1 350 000</b>	<b>1 759 660</b>	<b>435 676</b>

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Nom de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remb.	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>A - Filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à publication</b>										
Abeille Assurances	1 678 702	1 281 323	85 %	1 802 860	1 802 860	-	-	-	30 103	-
Compagnie Foncière Macif	27 000	10 812	100 %	68 615	48 793	38 610	-	1 675	1 520	-
Foncière de Lutèce	136 330	55 061	98 %	143 737	143 737	-	-	16 967	4 860	1 954
HK Conseil*	50	625	80 %	12 429	12 429	3 887	-	7 003	552	-
Macif Innovation	15 037	-	100 %	28 204	16 388	2 039	-	-	183	-
Macif Participations	11 400	-2 195	100 %	26 679	8 823	2 426	-	-	-376	-
Macifilia	8 840	8 586	100 %	226 835	18 884	-	-	-	356	-
Macif Impact EES	10 037	-9	100 %	5 028	5 028	-	-	-	-126	-
Mutavie	46 200	821 421	98 %	115 946	115 946	-	-	2 414 785	34 515	-
OFI Holding	60 000	50 741	61 %	39 235	39 235	-	-	-	24 684	3 656
Sécurimut	200	17 529	100 %	40 582	40 582	-	-	25 571	7 048	6 215
Siem	114 400	105 634	100 %	147 054	147 054	45 000	-	36 628	13 263	8 000
Thémis	2 500	3 644	100 %	3 848	3 848	-	-	1 507	540	-
<b>A1 - Filiales à plus de 50 %</b>				<b>2 661 052</b>	<b>2 403 607</b>	<b>91 962</b>		<b>2 504 136</b>	<b>117 122</b>	<b>19 825</b>
Esfm*	44 493	6 626	24 %	11 953	11 803	-	-	6	-955	-
Inter Mutuelles Entreprises (IME)*	22 763	43 750	40 %	48 836	48 836	-	-	47 956	2 690	-
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	36 754	174 928	29 %	27 851	27 851	-	-	871 615	11 942	-
New Alpha Asset Management*	2 484	4 862	13 %	2 755	2 755	-	-	12 564	2 828	271
Prévoyance Aésio Macif (PAM)	30 000	-7 586	50 %	15 000	9 146	-	-	-	-4 198	-
Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé*	6 343	5 897	41 %	4 229	4 229	-	-	10 107	126	-
Socram Banque*	70 000	160 701	34 %	41 780	41 780	-	-	51 329	1 354	-
SRS Holding*	63 418	27 131	18 %	75 442	75 442	-	-	-	-491	910
<b>A2 - Participations (10 à 50 %)</b>				<b>227 846</b>	<b>221 842</b>			<b>993 577</b>	<b>13 296</b>	<b>1 181</b>
<b>B - Autres filiales et participations dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à publication</b>										
B1 - Filiales françaises (ensemble)				4 127	1 522	20 410	-	-	-	3 555
B2 - Filiales étrangères (ensemble)				426	189	-	-	-	-	-
B3 - Participations françaises (ensemble)				7 432	6 796	-	-	-	-	334
B4 - Participations étrangères (ensemble)				3 367	3 367	-	-	-	-	57
<b>C - Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations</b>										
C1 - Filiales françaises (ensemble)				2 665 179	2 405 129	112 372	-	-	-	23 380
C2 - Filiales étrangères (ensemble)				426	189	-	-	-	-	-
C3 - Participations françaises (ensemble)				231 049	224 409	-	-	983 470	13 170	1 515
C4 - Participations étrangères (ensemble)				7 596	7 596	-	-	10 107	126	57

\* Données au 31 décembre 2020.

**PLACEMENTS ET OPÉRATIONS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut des parts détenues	Montant net des créances	Montant des dettes
<b>Liées :</b>			
Abeille Assurances	1 802 860	814 604 <sup>1</sup>	
Abeille IARD & Santé		300 000 <sup>1</sup>	
Abeille Vie		350 000 <sup>1</sup>	
Macifilia	226 835	138 <sup>2</sup>	
		1 614 <sup>3</sup>	
		19 047 <sup>4</sup>	
GIE Macif Finance Épargne	1	387 <sup>2</sup>	431 <sup>2</sup>
GIE Aéma Finance	1	511 <sup>2</sup>	
Mutavie	115 946	150 000 <sup>1</sup>	
		37 886 <sup>2</sup>	
Thémis	3 848	171 <sup>2</sup>	
<b>Avec lien :</b>			
Coopest	1 190	1 950 <sup>1</sup>	
Darva	805	-	
Dom Plus	2 496	-	
Equigest	656	-	
Esfin	11 953	-	
Gironde et Gascogne	662	127 <sup>2</sup>	
HK Conseil	12 429	3 887 <sup>2</sup>	
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	27 851	-	
GIE Inter Mutuelles Habitat	13	647 <sup>2</sup>	
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	48 836		
Macif Conseil EURL	426		
Aéma REIM	150		223 <sup>2</sup>
M. A&S	38	130 <sup>2</sup>	
Macif Impact ESS	5 028		
Macif Innovation	28 204	2 038 <sup>2</sup>	
GIE Macif-Mutualité Gestion	1		
Macif Participations	26 679	2 426 <sup>2</sup>	
New Alpha Asset Management	2 755		
OFI Holding	39 235		
Ofivalmo Partenaires	1 906		
Prévoyance Aésio Macif (PAM)	15 000	873 <sup>2</sup>	
Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé	4 229		
P&V Assurances	4 000	57 500 <sup>1</sup>	
Secta	1 555		
Sécurimut	40 582	10 699 <sup>2</sup>	
Sferen Réparation	1		
Socram Banque	41 780	2 421 <sup>2</sup>	
Skipper Macif 2	50		
SRS Holding	75 442	35 000 <sup>1</sup>	
Syneteristiki	2 177	1 500 <sup>1</sup>	
Vernier Participation SAS	2 210	-	
<b>Total</b>	<b>2 547 830</b>	<b>1 793 556</b>	<b>654</b>

<sup>1</sup> Obligations et titres participatifs.

<sup>2</sup> Comptes courants.

<sup>3</sup> Comptes courants avec les cédantes.

<sup>4</sup> Dépôts espèces.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture	Affectation résultat exercice 2020	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Solde à la clôture
Fonds d'établissement*	257 034	-	1 367	-	-	258 401
Réserve de sécurité	1 105 000	40 000	-	-	-	1 145 000
Réserve spéciale de plus-value court terme	-	-	-	-	-	-
Réserve remboursement emprunt fonds établissement	-	-	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	224 266	-	-	-	-	224 266
Écart dépréciation durable	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	3 955	662	-	-	-	4 617
Résultat net	40 662	-40 662	-	-	56 926	56 926
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 630 917</b>	<b>-</b>	<b>1 367</b>	<b>-</b>	<b>56 926</b>	<b>1 689 210</b>

\* Droits d'adhésion perçus sur les nouveaux sociétaires.

## PASSIFS SUBORDONNÉS

En avril et juin 2013, Macif SAM a émis des TSR pour un montant global de 400 millions d'euros, remboursables à l'échéance fixée à dix ans (2023).

En 2014, une émission de nouveaux TSDI a été réalisée pour 124,4 millions d'euros (74,4 millions d'euros issus de l'échange des passifs subordonnés émis en 2005 et 50 millions d'euros de titres placés). Le taux servi est de 3,916 % avec une option de remboursement à partir d'octobre 2024.

En avril 2018, les TSR et TSDI ont été transférés de la Bourse du Luxembourg vers l'Euro MTF.

En 2021, Macif SAM a émis :

- Des TSDI pour un montant global de 400 millions d'euros. Le taux servi est de 3,50 % jusqu'au 21 juin 2029 avec une option de remboursement à partir de cette date ;
- Des TSR pour un montant global de 1 350 millions d'euros, remboursables aux échéances fixées en 2027 et 2052.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2021			Montant net	31 déc. 2020 Montant net
	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans		
<b>Passifs subordonnés</b>					
Emprunt TSDI - 2014	1 148	-	124 400	125 548	125 548
Emprunt TSDI - 2021	385	-	400 000	400 385	-
Emprunt TSR 5,5% - mars 2023	17 962	400 000	-	417 962	417 961
Emprunt TSR 2,125% - juin 2052	9 551	-	850 000	859 551	-
Emprunt TSR 0,625% - juin 2027	1 652	-	500 000	501 652	-
<b>Total</b>	<b>30 698</b>	<b>400 000</b>	<b>1 874 400</b>	<b>2 305 098</b>	<b>543 509</b>

Les frais d'émission des emprunts émis en 2021 s'élèvent à 11 633 milliers d'euros et sont répartis sur la durée des emprunts au prorata des intérêts courus. Concernant les TSDI, la durée de l'étalement est calculée en prenant comme date d'échéance la première date de remboursement anticipé possible.

La charge impactant le compte de résultat de l'année 2021 s'élève à 571 milliers d'euros.

Les TSR émis en 2021 font l'objet de primes de remboursement de 9 361 milliers d'euros qui sont amorties sur la durée des emprunts au prorata des intérêts courus.

La charge impactant le compte de résultat de l'année 2021 s'élève à 381 milliers d'euros.

## PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Dotation ou reprise	Montant à la clôture
Montant des provisions pour risques en cours	26 721	-18 347	8 374
<b>Total</b>	<b>26 721</b>	<b>-18 347</b>	<b>8 374</b>

**PROVISIONS POUR SINISTRES - RECOURS À ENCAISSER**

(en milliers d'euros)	Total
Montant des recours à encaisser déduits des provisions pour sinistres à payer	311 440
Différence entre le montant des provisions inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler, et le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs ajouté aux provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	164 493

**Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer****Année d'inventaire 2019**

(en milliers d'euros)	Exercice de survenance		
	2017	2018	2019
Règlements	1 990 974	2 053 158	1 538 613
Provisions	535 709	921 022	1 316 723
<b>Total sinistres</b>	<b>2 526 683</b>	<b>2 974 180</b>	<b>2 855 336</b>
Primes acquises	3 199 089	3 234 133	3 329 514
Pourcentage sinistres/primes acquises	78,98 %	91,96 %	85,76 %

**Année d'inventaire 2020**

(en milliers d'euros)	Exercice de survenance			
	2017	2018	2019	2020
Règlements	2 057 601	2 198 980	2 168 149	1 387 700
Provisions	486 132	804 065	803 840	1 180 149
<b>Total sinistres</b>	<b>2 543 733</b>	<b>3 003 045</b>	<b>2 971 989</b>	<b>2 567 849</b>
Primes acquises	3 199 089	3 234 133	3 329 514	3 446 991
Pourcentage sinistres/primes acquises	79,51%	92,85%	89,26%	74,50%

**Année d'inventaire 2021**

(en milliers d'euros)	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
Règlements	2 114 036	2 295 072	2 331 581	1 874 531	1 626 682
Provisions	395 737	724 075	621 627	705 307	1 316 997
<b>Total sinistres</b>	<b>2 509 773</b>	<b>3 019 147</b>	<b>2 953 208</b>	<b>2 579 838</b>	<b>2 943 679</b>
Primes acquises	3 199 089	3 234 133	3 329 514	3 446 991	3 536 594
Pourcentage sinistres/primes acquises	78,45 %	93,35 %	88,70 %	74,84 %	83,23 %

**AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN****Actifs avec clause de réserve de propriété**

Néant.

**Solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre émis par l'entreprise**

Les TSR émis pour 1 350 millions d'euros en juin 2021, dont les échéances sont en 2027 et 2052, ont été émis

en dessous du pair. Il en résulte une prime d'émission dont le solde non amorti s'élève à -8 979 982,78 euros.

### Détail des comptes de régularisation actif et passif

#### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant net à la clôture	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Intérêts et loyers acquis non échus	52 757	55 596
Frais d'acquisition reportés	70 139	64 355
Autres comptes de régularisation actif	54 966	25 056
Frais d'acquisition immeubles à répartir	11 061	-
Différence sur prix de remboursement à recevoir	12 235	10 663
Charges payées d'avance	22 690	14 393
Réévaluation écarts de conversion actif	-	-
Charges à étaler sur plusieurs exercices	8 980	-
<b>Total</b>	<b>177 862</b>	<b>145 007</b>

#### Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant net à la clôture	
	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Comptes de régularisation passif	121 954	116 863
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	119 839	114 327
Produits perçus ou constatés d'avance	349	697
Réévaluation écarts de conversion passif	1 766	1 839
<b>Total</b>	<b>121 954</b>	<b>116 863</b>

### Détail des provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprise	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	18 644	1 867	13 782	6 729
Provisions perte de change	1 839	1 766	1 839	1 766
Autres provisions pour risques	1 868	1 074	846	2 096
Provision indemnités fin de carrière	1 182	-	1 182	-
Amortissements dérogatoires	36 847	1 026	9 727	28 146
<b>Total</b>	<b>60 380</b>	<b>5 733</b>	<b>27 376</b>	<b>38 737</b>

### Actifs et passifs en devise - différence de conversion

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021		31 déc. 2020	
	Écart de conversion Actif	Écart de conversion Passif	Écart de conversion Actif	Écart de conversion Passif
Différence de conversion actif	1 766	-	1 839	-
Différence de conversion passif	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 766</b>	<b>-</b>	<b>1 839</b>	<b>-</b>

**ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS****Détail par contrepartie**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2021	Dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Participations
Engagements reçus	462 290	-	350 000	2 000
Engagements donnés	1 271 518	-	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	249 492	-	232	-
Titres et autres actifs avec engagement de revente	-	-	-	-
Autres engagements sur titres et actifs	440 258	-	-	169 025
Autres engagements donnés	581 768	-	350 000	50 580
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	626 432	-	-	-
Engagements sur IFT, stratégies de rendement	-	-	-	-

**Détail par nature d'engagements**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Engagements reçus	462 290	479 051
Engagements de garantie (aval, caution, nantissement, autres)	15 216	17 816
<i>Caution solidaire du Crédit Coopératif pour les versements à la Fondation Macif</i>	9 200	13 800
<i>Garantie Bpifrance Assurance Export</i>	4 016	4 016
<i>Garantie de passif HK Conseil</i>	2 000	-
Engagements sur titres	350 000	365 579
<i>Engagement de souscription de TSR Mutavie</i>	350 000	350 000
<i>Engagement sur achat de titres</i>	-	15 579
Autres engagements reçus	97 073	95 656
<i>Domicours Holding : clause de retour à meilleure fortune</i>	346	346
<i>Indemnités de fin de carrière sur effectif</i>	92 659	90 671
<i>Régime retraite complémentaire</i>	324	1 155
<i>Dettes et engagements sur GIE (MFE, MMF)</i>	3 744	3 484
Engagements donnés	1 271 518	894 496
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	249 492	769
<i>Garantie de passif sur cession Serena à IMA</i>	-	531
<i>Garantie de passif sur cessions de titres Macif Zycie</i>	232	238
<i>Engagement de garantie de paiement à première demande - KEIKO</i>	249 260	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	440 258	277 155
<i>Engagement restant sur FPCI</i>	151 509	141 749
<i>Engagement restant à donner sur autres titres</i>	119 724	107 796
<i>Engagement compte courant</i>	169 025	4 531
<i>Engagement restant à donner sur achat de titres</i>	-	23 079
Autres engagements donnés	581 768	616 572
<i>Engagement de versement à la Fondation Macif</i>	9 200	13 800
<i>Engagement de liquidité au profit de Socram Banque</i>	50 580	50 580
<i>Engagement de souscription de TSR Mutavie</i>	350 000	350 000
<i>Indemnité de fin de carrière sur effectif</i>	95 659	105 606
<i>Régime de retraite complémentaire</i>	75	479
<i>Dettes et engagements sur GIE (MFE, MMF)</i>	13 273	12 132
<i>Autres engagements donnés</i>	62 981	83 975
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	626 432	570 425
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-

**Engagement de la direction générale Macif SAM à la Banque de France**

Macif SAM actionnaire de la société OFI Holding à hauteur de 60,93 % des droits de vote s'engage à :

- Conserver la participation détenue indirectement dans OFI Asset Management et à consulter, pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de cette participation tant que cette société sera actionnaire d'OFI Investment Solution ;
- Exercer, *via* OFI Asset Management, une surveillance sur la gestion d'OFI Investment Solution, afin que cet établissement soit toujours en mesure de respecter les obligations imposées par la réglementation bancaire en vigueur ;
- Fournir éventuellement, dans le cadre de l'article L. 511-42 du Code monétaire et financier, à OFI Asset Management le soutien financier nécessaire afin que cet établissement soit en mesure d'apporter à OFI Investment Solution les moyens lui permettant de respecter l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires.

**Engagement de Macif SAM dans Socram Banque**

Macif SAM garantit les engagements souscrits par Socram Banque ainsi que la bonne fin des opérations qu'elle a réalisées par elle dans l'exercice des activités relevant de son objet social proportionnellement à ses droits de vote.

Macif SAM, distributrice des crédits Socram Banque, s'engage à prendre à sa charge les risques générés par ses propres sociétaires au-delà d'un seuil de mutualisation.

**Engagement de Macif SAM dans la Sgam Aéma Groupe**

Macif SAM est engagée par des liens de solidarité financière dans le cadre de la Sgam Aéma Groupe

**Engagement Macif SAM au profit de la Société Générale**

Macif SAM actionnaire majoritaire de la société Foncière de Lutèce s'engage à conserver directement au moins 51 % du capital de cette société, pendant toute la durée (15 ans) d'un prêt souscrit par Foncière de Lutèce.

**HK Conseil : complément de prix et promesse d'achat et de vente**

Macif SAM a également consenti une promesse d'achat à Crédit Expert et Crédit Expert une promesse de vente à Macif SAM portant sur le capital restant.

Ces promesses sont exerçables en 2023 et 2024, avec possibilité de report de 12 mois.

En cas d'atteinte de critères définis, Macif SAM pourrait être appelée à verser un complément de prix de cession.

**Engagement de Macif SAM dans Abeille Assurances :**

Dans le cadre du rachat d'Abeille Assurances, Macif SAM a reçu des garanties de passifs permettant de couvrir des risques financiers, fiscaux, réglementaires et juridiques.

Le 17 décembre 2021, Macif SAM a procédé à la cession :

- Au profit d'Apivia Macif Mutuelle de 9 326 126 actions d'Abeille Assurances et de 55 TSDI émis par cette dernière ;

- Au profit d'Aésio mutuelle de 18 633 596 actions d'Abeille Assurances et de 220 TSDI émis par cette dernière. À l'issue de cette opération, Macif SAM détient 85 % du capital d'Abeille Assurances, et Aésio mutuelle et Apivia Macif Mutuelle respectivement 9,99 % et 5 %.

Dans ce cadre, des promesses de vente et d'achat ont été conclues entre Macif SAM, Apivia Macif Mutuelle ou Aésio mutuelle qui seront exerçables dans les conditions définies entre ces trois entités. Par ailleurs, dans l'hypothèse où Macif SAM percevrait une indemnisation au titre de l'acquisition des titres d'Abeille Assurances, Macif SAM reversera à Apivia Macif Mutuelle et à Aésio mutuelle la quote-part du montant d'indemnisation qui lui aura été effectivement versé à due proportion du pourcentage du capital social d'Abeille Assurances détenu par chacune des deux mutuelles.

(en milliers d'euros)

**31 déc. 2021**

**Détail des engagements en matière de retraite**

Engagement de retraite : engagements donnés	95 734
Actif de couverture : engagements reçus	92 983
Stock de pertes (gains) actuariels non comptabilisés (PGA)	3 208
Stock de charges constatées d'avance	-
Stock de provision pour risques et charges	-

**2.1.3.3 Informations complémentaires sur le compte de résultat****PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021			31 déc. 2020
	Entreprises liées	Autres	Total	Total
Revenus des participations	-	20 584	20 584	8 838
Revenus des placements immobiliers	-	11 504	11 504	3 593
Revenus des autres placements	15 412	176 484	191 897	152 039
Autres revenus financiers	-	759	759	966
<b>Total revenus des placements</b>	<b>15 412</b>	<b>209 331</b>	<b>224 743</b>	<b>165 436</b>
<b>Total frais financiers</b>	<b>-</b>	<b>66 902</b>	<b>66 902</b>	<b>43 795</b>

## VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)

Opérations techniques non-vie (catégories 20 à 39)	Dommages corporels cont. indiv. (Cat. 20)	Automobile RC (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Dommages aux biens particuliers (Cat. 24)	Dommages aux biens profession. (Cat. 25)
Primes acquises	328 390	806 719	1 202 615	850 025	15 105
Primes	332 880	813 732	1 211 533	855 020	15 648
Variation des primes non acquises	-4 490	-7 013	-8 918	-4 995	-543
Charges des prestations	-156 520	-597 349	-940 606	-739 578	-8 200
Prestations et frais payés	-139 868	-636 789	-902 076	-648 230	-7 011
Charges des provisions pour prestations et diverses	-16 652	39 440	-38 530	-91 348	-1 189
<b>A. Solde de souscription</b>	<b>171 870</b>	<b>209 370</b>	<b>262 009</b>	<b>110 447</b>	<b>6 905</b>
Frais d'acquisition	-32 158	-98 596	-106 035	-119 067	-1 101
Autres charges de gestion nettes	-23 182	-73 349	-109 179	-108 395	-978
<b>B. Charges d'acquisition</b>	<b>-55 340</b>	<b>-171 945</b>	<b>-215 214</b>	<b>-227 462</b>	<b>-2 079</b>
Produits des placements	18 492	79 765	8 332	18 280	578
Participation aux résultats	78	-	-1	11	-
<b>C. Solde financier</b>	<b>18 570</b>	<b>79 765</b>	<b>8 331</b>	<b>18 291</b>	<b>578</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-30 319	-6 950	-10 551	-45 241	-1 169
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	29 767	18 190	1 671	7 567	32
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 107	-64 393	-1 335	-24 700	-61
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	606	-	-	3	-
<b>D. Solde de réassurance</b>	<b>-1 053</b>	<b>-53 153</b>	<b>-10 215</b>	<b>-62 371</b>	<b>-1 198</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>134 047</b>	<b>64 037</b>	<b>44 911</b>	<b>-161 095</b>	<b>4 206</b>
Hors compte :	-	-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises (clôture)	75 532	199 422	299 185	210 900	4 068
Provisions pour primes non acquises (ouverture)	71 042	192 409	290 267	205 905	3 526
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	310 374	3 726 819	232 065	908 952	30 988
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	312 941	3 763 145	193 534	811 746	29 783
Autres provisions techniques (clôture)	777 846	916 075	11	41 743	1 032
Autres provisions techniques (ouverture)	759 322	919 189	9	47 612	1 047

Catastrophes naturelles (Cat. 27)	RC générales (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécuniaire (Cat. 31)	Transports (Cat. 34)	Acceptation (non-vie) (Cat. 39)	LPS	Total
88 765	240	38 876	196 009	2 121	7 683	41	5	3 536 594
89 589	227	39 387	200 197	2 295	7 672	27	-	3 568 207
-824	13	-511	-4 188	-174	11	14	5	-31 613
-91 781	-671	-43 152	-171 930	1 850	-3 137	2 045	6	-2 749 023
-80 927	-461	-34 771	-170 030	437	-4 066	-231	-1	-2 624 024
-10 854	-210	-8 381	-1 900	1 413	929	2 276	7	-124 999
-3 016	-431	-4 276	24 079	3 971	4 546	2 086	11	787 571
-8	-25	-1 793	-	-266	-493	-	-	-359 542
-554	-24	-4 431	-	-235	-440	-47	-	-320 814
-562	-49	-6 224	-	-501	-933	-47	-	-680 356
9 307	33	1 288	951	79	141	333	54	137 633
-	-	-	-	-	-	-	-	88
9 307	33	1 288	951	79	141	333	54	137 721
-60 862	-	-1	-1	-	-	-	-	-155 094
-	-	-	-	-	-	-	-	-
63 676	-	-	-	-	-	-	-	120 903
-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 358	-	-1	-	-	-	-2	-	-89 241
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
713	-	-	-	-	-	-	-	1 323
5 885	-	-2	-1	-	-	-2	-	-122 109
<b>11 614</b>	<b>-447</b>	<b>-9 214</b>	<b>25 029</b>	<b>3 549</b>	<b>3 754</b>	<b>2 370</b>	<b>65</b>	<b>122 827</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	-
22 458	118	9 906	50 613	732	1 868	18	2	874 824
21 634	132	9 394	46 425	559	1 879	32	6	843 212
502 345	1 935	72 251	10 366	3 469	6 254	19 144	3 274	5 828 235
477 687	1 710	64 570	8 466	4 882	7 183	21 420	3 281	5 700 349
47 939	48	755	-	1 062	-	-	-	1 786 511
61 743	64	55	-	1 062	-	-	-	1 790 103

## DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Salaires	405 211	395 392
Pensions de retraite	4 019	3 897
Charges sociales	172 880	169 682
Autres frais de personnel	10 638	19 964
<i>Dont Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)</i>	-	-
<b>Total charges de personnel</b>	<b>592 748</b>	<b>588 935</b>

### Commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Commissions afférentes aux opérations assurance directe	1 646	2 071
<b>Total commissions versées</b>	<b>1 646</b>	<b>2 071</b>

### Ventilation des primes brutes émises

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
France	3 568 207	3 456 514
Union européenne hors France	-	-
Hors Union européenne	-	-
<b>Total primes émises</b>	<b>3 568 207</b>	<b>3 456 514</b>

### Entrées et sorties du portefeuille

Néant.

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 1 249 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe Y Audit	Mazars	Total
Missions d'audit légal	458	470	928
Autres services	163	158	321
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>628</b>	<b>1 249</b>

### VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES ET EXCEPTIONNELS

#### Produits et charges non techniques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Produits non techniques	405	-
<i>Activité Centre de Formation des Apprentis (CFA)</i>	405	-
Charges non techniques	12 801	19 497
<i>Activité Centre de Formation des Apprentis (CFA)</i>	514	-
<i>Subventions accordées</i>	12 287	19 497
<b>Total</b>	<b>-12 396</b>	<b>-19 497</b>

**Produits et charges exceptionnels**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>27 100</b>	<b>39 150</b>
Reprise des amortissements dérogatoires	9 727	28 386
Autres produits exceptionnels divers	8 948	3 761
Produits sur cessions d'immobilisations	153	351
Utilisation ou reprise de provision pour dépréciations exceptionnelles	8 272	6 651
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>20 792</b>	<b>65 612</b>
Valeurs comptables des immobilisations corporelles autres que les immeubles cédés	611	418
Subventions exceptionnelles accordées	-	-
Amendes, pénalités	184	86
Autres charges exceptionnelles diverses	18 649	29 611
Dotations aux provisions pour charges exceptionnelles	322	294
Dotations aux amortissements dérogatoires	1 026	35 201
<b>Total</b>	<b>6 308</b>	<b>-26 462</b>

**DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FISCALE**

Néant.

**INFORMATIONS SUR LA SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE**

(en milliers d'euros)	Déductions - réintégrations fiscales			Impôts*
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
Charges non déductibles temporairement	8 434	8 757	17 191	4 916
Charges déduites (ou non imposées) fiscalement et non encore comptabilisées	128 518	74 723	203 241	58 121
<b>Total</b>	<b>136 952</b>	<b>83 480</b>	<b>220 432</b>	<b>63 037</b>

\* Selon impôts en vigueur au 31 décembre 2021.

**VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

(en milliers d'euros)	Avant impôt sur les sociétés	Impôt sur les sociétés	Après impôt sur les sociétés
Opérations ordinaires	93 452	-44 690	48 762
Opérations exceptionnelles	6 308	1 856	8 164
<b>Total</b>	<b>99 760</b>	<b>-42 834</b>	<b>56 926</b>

**GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE MACIF**

Le groupe d'intégration fiscale Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à Macif SAM, société intégrante, le montant d'impôts dont elles

auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'impôts sur les sociétés générées du fait de l'existence du groupe fiscal.

**PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS**

La charge constatée sur l'exercice 2021 comprend :

- Intéressement : 38,3 millions d'euros ;
- Participation : 2,1 millions d'euros.

### 2.1.3.4 Autres informations significatives

#### COMBINAISON

Depuis 2018, les comptes de Macif SAM sont intégrés dans le périmètre de combinaison de la Sgam Aéma

Groupe (ex Macif Sgam) dont le siège social se situe 17/21, place Étienne Pernet 75015 Paris.

#### INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

##### Effectif moyen en Équivalent Temps Plein (ETP) au cours de l'exercice

<i>(en nombre)</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Non cadres	5 685	5 833
Cadres	2 895	2 802
<b>Total</b>	<b>8 580</b>	<b>8 635</b>

##### Indemnisation des membres des organes d'administration et de direction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Indemnisation des membres des organes d'administration et de direction	1 732	1 544

## 2.2 Rapports des commissaires aux comptes

### 2.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la Macif,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Macif relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et

leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

*Note 2.1.3.1 « Exposé des principes comptables et modes d'évaluations retenus » et la Note 2.1.3.2 « Informations complémentaires sur les postes du bilan » de l'annexe aux comptes annuels.*

Votre mutuelle comptabilise des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances, selon les modalités exposées dans la note 2.1.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Au 31 décembre 2021, ces provisions s'élèvent à 298,8 millions d'euros dont 41,5 millions d'euros au titre des placements immobiliers (terrains et constructions), 247,4 millions d'euros au titre des placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation, et 9,9 millions d'euros au titre des autres placements.

L'évaluation de la valeur d'inventaire des placements financiers repose sur :

- La détermination d'une valeur recouvrable pour les titres cotés, obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements, en cohérence avec la durée des passifs,

- Un examen dossier par dossier, mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres non cotés.

Compte tenu de la part significative de jugement de la direction, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constituait un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse**

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons contrôlé la correcte classification des titres en portefeuille au regard de la réglementation ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue pour l'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable ;
- Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre du recensement des titres concernés ;
- Nous avons contrôlé la correcte application de la méthodologie de calcul de la provision sur un échantillon de titres et nous avons apprécié la cohérence du calcul de juste valeur retenu pour l'évaluation de la provision ;
- Nous avons rapproché les données comptables avec les données issues du système de gestion des placements.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

#### **Évaluation des provisions pour sinistres à payer**

*Paragraphe « Provisions pour sinistres » de la Note 2.1.3.1 « Exposé des principes comptables et modes d'évaluation retenus » et le paragraphe « Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer » de l'annexe aux comptes annuels.*

#### **Risque identifié**

Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 5 828 millions d'euros, représentent 40 % du passif.

Elles représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de la mutuelle.

Elles sont calculées selon les modalités présentées dans le paragraphe 2.1.3.1 et la note « Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer » de l'annexe aux comptes annuels.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la part de jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse**

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons apprécié la fiabilité du dispositif de contrôle interne déployé dans les territoires Macif qui encadre l'activité des gestionnaires sinistres ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions et des hypothèses retenues pour leur calcul ;
- Nous avons contrôlé l'évaluation faite par les gestionnaires du service corporel lourd de la Macif ;
- Nous avons audité le processus de provisionnement du FGAO ;
- Nous avons analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali) ;
- Nous avons procédé à notre propre évaluation des provisions sur un échantillon de produits/garanties ;
- Nous avons contrôlé la qualité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation des sinistres à payer ;
- Nous avons réalisé des contrôles généraux informatiques sur les applications métiers impactant l'évaluation des sinistres à payer non vie.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

#### **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux délégués à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre mutuelle considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à

produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

### **INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Macif par l'assemblée générale du 20 juin 2010 pour Groupe Y Audit et Mazars.

Au 31 décembre 2021, les cabinets Groupe Y Audit et Mazars étaient dans la 12<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur

ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire, le cas échéant, dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Mazars  
Paris, le 16 mai 2022

**Pierre de LATUDE**

Groupe Y Audit  
Niort, le 16 mai 2022

**Pierre FROIDURE**

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi

que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## 2.2.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale de Macif,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### 1. Lettre d'adhésion et convention de crédit

##### Administrateurs concernés

Mesdames Florence Defiolles, Françoise Largeur, Catherine Le Gac et Clarisse Gérard ainsi que Messieurs Marc Bérenguel, Cyril Coste, Pierre Gros, Jean-Louis Grosse, Alain Lebrun, Pascal Michard, Philippe Perrault, René Valladon et Claude Verne.

##### Nature, objet et modalités

Dans le cadre de l'acquisition par la Macif SAM de 99,99 % des actions et des droits de vote d'Abeille Assurances (ex-Aviva France), le conseil d'administration de Macif SAM du 18 mars 2021 a :

- Approuvé la convention de crédit et la lettre d'adhésion à conclure avec Crédit Suisse AG ainsi que les obligations qui en découlent ;
- Autorisé la signature de la lettre d'adhésion à conclure avec Crédit Suisse AG.

Les dispositions contractuelles de la convention de crédit garantissent à Crédit Suisse AG que la Sgam Aéma Groupe se porte inconditionnellement et irrévocablement

caution solidaire de tous les montants dus par la Macif SAM.

Cette convention comprenait notamment la possibilité de souscrire à deux prêts à terme d'un montant respectif de 2 200 000 € et 1 000 000 K€ couvrant le paiement du prix de cession des actions d'Aviva France, le rachat de la dette subordonnée émise par Aviva France auprès d'Aviva Plc et les frais et dépenses y afférents.

Ces prêts n'ont pas été exercés du fait de la réalisation de l'émission de dettes subordonnées.

La convention a entraîné le règlement de 9 366 K€ hors taxe à Crédit Suisse, comptabilisés en charges financières dans les comptes de Macif SAM.

#### 2. Dissolution de Prévoyance Aésio Macif

##### Administrateurs concernés

Messieurs Alain Lebrun, Claude Verne, Cyril Coste, Jean-Louis Grosse, Marc Bérenguel, Pascal Michard, Philippe Perrault et René Valladon et Mesdames Catherine Le Gac, Clarisse Gérard, Florence Defiolles et Françoise Largeur s'agissant de l'avenant au pacte d'actionnaires Prévoyance Aésio Macif.

Monsieur Pierre Gros s'agissant de l'avenant au pacte d'actionnaires Prévoyance Aésio Macif et la convention d'indemnisation.

##### Nature, objet et modalités

Dans le cadre du projet de dissolution de Prévoyance Aésio Macif, le conseil d'administration de Macif SAM du 18 mai 2021 a autorisé la signature de :

- L'avenant au pacte d'actionnaires Prévoyance Aésio Macif ;
- La convention d'indemnisation.

Cette convention n'impacte pas le compte de résultat de Macif SAM.

#### 3. Avenants au mandat IOBSP - Socram Banque

##### Administrateurs concernés

Messieurs Rémi Cerdan et Pascal Michard.

##### Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 29 juin 2021 a autorisé la signature des avenants n°5 et 6 ayant pour :

- Objet de formaliser les obligations relatives à la protection des données à caractère personnel ;
- Objectif la mise à jour de l'annexe 2 « rémunération » suite à l'arrêt de la banque au quotidien.

Cette convention a généré un produit de 118 K€ dans les comptes de Macif SAM.

**4. Conclusion d'un avenant à la convention de prêt conclue avec Macif Centre de Voile**

Administrateurs concernés

Madame Catherine Le Gac, Messieurs Claude Verne et René Valladon.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 24 février 2021 a autorisé :

- La conclusion d'un avenant à la convention de prêt de trésorerie conclue avec Macif Centre de Voile ayant pour objet de prolonger la date de remboursement du prêt au 31 décembre 2021 ;
- Le versement à Macif Centre de Voile de deux avances de trésorerie court terme dans la limite de 602 217 € TTC au total.

S'agissant d'avances de trésorerie, ces versements n'impactent pas le compte de résultat de Macif SAM.

**5. Reconduction de la convention de commission conclue avec Mutavie**

Administrateurs concernés

Messieurs Jean-Louis Grosse, Alain Lebrun, Rémi Cerdan, Pascal Michard et Mesdames Catherine Le Gac, Florence Defiolles, Christiane Heintz et Katia Planquois.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 15 décembre 2021, a autorisé le renouvellement :

- De la convention de commission relative à la fixation des modalités de versement des commissions par Mutavie SE à Macif SAM en contrepartie de la distribution de contrats ;
- De son avenant n°3 ayant pour objet la fixation du principe d'abandon conditionnel par Macif SAM des commissions de distribution versées par Mutavie ;
- Et de son avenant n°4 relatif à la modification de la structure des commissions de distribution versées par Mutavie SE à Macif SAM sur les contrats Multivie et Livret Vie.

S'agissant d'une reconduction, la convention présentée ci-dessus produira ses effets sur l'exercice clos le 31/12/2022. Elle est sans impact financier sur l'année 2021.

Étant donné qu'il s'agit de renouvellements, l'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera le même qu'au cours de l'exercice écoulé. L'assiette de commissionnement, dans la limite de 0,30% des encours est la suivante pour les contrats concernés :

- 0,10 % sur épargne gérée ;
- 7 % sur les versements à l'ouverture ;
- 1 % sur les versements libres ou programmés.

**6. Reconduction du sous-mandat conclu avec le GIE MFE**

Administrateurs concernés

Messieurs Rémi Cerdan, Jean-Louis Grosse, Pascal Michard et Mesdames Florence Defiolles, Lysiane Ferrière, Christiane Heintz, Catherine Le Gac et Katia Planquois.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 15 décembre 2021 a autorisé le renouvellement du sous-mandat IOBSP conclu avec le GIE MFE.

S'agissant d'une reconduction, la convention présentée ci-dessus produira ses effets sur l'exercice clos le 31/12/2022. Elle est sans impact financier sur l'année 2021.

**7. Protocole transactionnel conclu entre Macif et Skipper Macif 2 pour le programme M101**

Administrateurs concernés

Monsieur Claude Verne et Mesdames Françoise Lareur et Emmanuelle Fantino.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 18 novembre 2021 a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel ayant pour objet d'indemniser la société Skipper Macif 2 des coûts internes que cette dernière a dû engager pour organiser les conséquences imprévues de la fin du programme M101 et du projet de convention de sponsoring qui aurait dû être conclu avec Macif, et notamment, l'organisation de la vente du Trimaran M101.

Au titre de ce protocole transactionnel avec Skipper Macif 2, votre mutuelle a pris en charge 2 960 333,86 euros à titre d'indemnité couvrant la perte sur la cession du navire.

En complément, le protocole prévoyait un paiement indemnitaire à hauteur de 914 684 euros (115 261 euros en 2020 et 799 423 euros en 2021) visant à couvrir le préjudice subi par Skipper Macif 2, en raison de la cessation des relations décidée par Macif.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 16 mai 2022

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit

Mazars

**Pierre FROIDURE**

**Pierre de LATUDE**





# 03

## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1	Le conseil d'administration	70
3.2	Les comités spécialisés	71
3.3	Les commissions	73
3.4	La politique de rémunération	74
3.5	Direction générale - Dirigeants effectifs	75

## 3.1 Le conseil d'administration

Macif SAM est administrée par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2021 de :

- Dix-huit administrateurs, élus par les délégués nationaux représentants des sociétaires réunis en assemblée générale ;

- Trois administrateurs désignés ou élus par un comité intersyndical.

Au 31 décembre 2021, 43 % des administrateurs représentant les sociétaires sont des femmes.

Nom et prénom des membres du conseil d'administration	Date de naissance	Date de début de mandat ou renouvellement	Échéance du mandat (date de l'assemblée)
BÉRENGUEL Marc	14/05/1963	10/07/2020	2022
CERDAN Rémi	05/03/1967	10/01/2018	2024
COSTE Cyril <sup>1</sup>	31/10/1966	05/06/2021	2024
DEFIOLLES Florence	14/05/1962	10/01/2018	2024
FANTINO Emmanuelle	07/04/1965	10/01/2018	2022
FERNANDEZ Nathalie	20/08/1968	19/09/2020	2026
FERRIÈRE Lysiane	19/05/1955	10/01/2018	2022
GÉRARD Clarisse	28/12/1957	07/01/2021	2026
GRÉMILLON Frédéric <sup>1</sup>	20/10/1964	20/02/2018	2024
GROS Pierre	13/06/1961	10/01/2018	2022
GROSSE Jean-Louis	13/09/1961	19/09/2020	2026
HEINTZ Christiane	11/01/1956	18/05/2021	2024
LAREUR Françoise	06/10/1961	10/01/2018	2024
LE GAC Catherine	18/05/1959	19/09/2020	2026
LEBRUN Alain	25/05/1965	10/01/2018	2024
MARTINACHE Stéphane <sup>1</sup>	26/01/1966	05/06/2021	2024
MICHARD Pascal	16/04/1954	19/09/2020	2026
PERRAULT Philippe	23/11/1955	10/01/2018	2024
PLANQUOIS Katia	25/10/1959	10/01/2018	2022
SAMBUGARO Jonathan	18/08/1985	19/09/2020	2026
VALLADON René <sup>2</sup>	21/09/1950	10/01/2018	2021
VERNE Claude	31/07/1960	10/01/2018	2022

<sup>1</sup> Administrateurs élus par les salariés.

<sup>2</sup> Administrateur sortant au 5 juin 2021.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de six années. Ils sont rééligibles dans la limite de deux renouvellements maximum. Leur renouvellement a lieu par tiers tous les deux ans. Les premiers membres sortants sont désignés par voie de tirage au sort. Le renouvellement a lieu ensuite par ancienneté.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de trois ans. Ils sont rééligibles.

En 2021, le conseil d'administration s'est réuni à dix-neuf reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 97 %.

Conformément à sa charte de gouvernance, le conseil d'administration s'appuie, pour prendre ses décisions, sur des avis et des conclusions rendus par les comités spécialisés, la commission stratégique, les commissions mixtes, le comité de direction (cf. 3.5 Direction générale – dirigeants effectifs), le bureau et sur les travaux du bureau exécutif.

**Le bureau** est une émanation du conseil d'administration. Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

Il est composé :

- Du président de Macif SAM ;
- De sept administrateurs issus de chacune des sensibilités, dont les vice-présidents et le secrétaire ;
- Du président d'Apivia Macif Mutuelle en tant qu'invité permanent, avec réciprocité au bureau d'Apivia Macif Mutuelle pour le président de Macif SAM.

**Le bureau exécutif** est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohésion au sein des activités métiers IARD et Finance Épargne.

Il est composé des membres du bureau du conseil d'administration et du directeur général. D'autres personnes peuvent, le cas échéant, être invitées au bureau exécutif.

## 3.2 Les comités spécialisés

**Les comités spécialisés** ont vocation à apporter assistance et conseil à Macif SAM et à ses filiales en amont de leurs prises de décisions, sur des domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle de leur conseil d'administration ou de surveillance.

Au 31 décembre 2021, les comités étaient les suivants :

### Le comité d'audit

Le périmètre de contrôle du comité d'audit de Macif SAM porte sur son entité et sur ses filiales.

Le comité émet un avis éclairé sur :

- Les comptes annuels et les comptes consolidés des entités de son périmètre ;
- Le contrôle du processus de sélection et d'indépendance des commissaires aux comptes dans le cadre prédéfini par la procédure du groupe ;
- L'efficacité du système de contrôle périodique et permanent de son périmètre.

Il est informé des comptes combinés d'Aéma Groupe.

Le comité d'audit Macif SAM informe ses filiales des travaux qui les concernent.

Au cours de l'année 2021, il s'est réuni à neuf reprises et le registre fait apparaître un taux de présence de 97 %.

### Le comité des risques

Le périmètre de contrôle du comité des risques de Macif SAM porte sur son entité et sur ses filiales.

Le comité émet un avis éclairé sur :

- Le pilotage des enjeux stratégiques des entités du périmètre dans le cadre du dispositif piloté par le groupe *via* l'examen :
  - de l'ORSA annuel et de l'ORSA *ad hoc* qui peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles,
  - de l'adéquation entre la stratégie et la maîtrise des risques (stratégiques, financiers, assurantiels et opérationnels) des entités du périmètre,
  - de la stratégie de développement et des opérations financières susceptibles d'impacter la solvabilité des entités du périmètre,
  - des stress tests et de l'allocation stratégique des fonds propres des entités du périmètre ;
- L'étude des profils de risques spécifiques aux activités de chacune des entités du périmètre dans le cadre fixé par le processus décisionnel ;
- Le système de gestion des risques : ils veillent à la définition, à la complétude et à l'efficacité du système de gestion des risques déployé sur les entités du périmètre ;
- L'ensemble des politiques écrites du périmètre en émettant un avis sur les éventuelles spécificités ;
- Les rapports réglementaires Solvabilité II et les rapports des fonctions clés des entités du périmètre.

Le comité des risques Macif SAM informe ses filiales des travaux qui les concernent.

Au cours de l'année 2021, il s'est réuni à dix-sept reprises et le registre fait apparaître un taux de présence de 93 %.

### Le comité des sélections

Ce comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration de Macif SAM, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs de sélection des mandataires sociaux et mutualistes sur :

- L'application de la politique compétence et honorabilité définie par le groupe ;
- Le respect du programme de formation ;
- La définition et le suivi, sur son périmètre, de la politique d'accompagnement des mandats telle que définie par la plateforme politique ;
- La veille, en lien avec les comités des sélections des filiales de Macif SAM, du respect de ces critères sur le plan de leur mise en œuvre ;
- L'identification et la recommandation des candidats aux fonctions d'administrateurs de Macif SAM ;
- Le contrôle du respect des critères de compétences et d'honorabilité des candidats ;
- L'identification et la recommandation des candidats représentants de Macif SAM dans les entités dans lesquelles cette dernière exerce un mandat de représentation ou dans lesquelles le candidat proposé l'est au titre de son mandat à Macif SAM ;
- La vérification du respect des critères de compétences et d'honorabilité des candidats ;
- En lien avec le comité des sélections d'Aéma Groupe, l'évaluation une fois par an des membres du conseil de manière individuelle et collective au regard des critères de compétences et d'honorabilité ;
- L'évaluation de la politique de sélection et de nomination des dirigeants effectifs et des mandataires sociaux ;
- L'atteinte des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des entités du périmètre selon les orientations définies par la plateforme politique ;
- La contribution à l'élaboration du bilan annuel de fonctionnement de la gouvernance du groupe selon les modalités définies par la plateforme politique.

Il rend compte de ses travaux au comité des sélections de la Sgam Aéma Groupe.

Il a compétence sur Macif SAM et sur l'ensemble de ses filiales pour les :

- Administrateurs de Macif SAM et de ses filiales ;
- Représentants de Macif SAM dans les entités dans lesquelles elle exerce un mandat de représentation ou dans lesquelles le candidat proposé l'est au titre de son mandat à Macif SAM (ceci n'incluant pas les

commissions mixtes du conseil d'administration dont la composition relève du Bureau).

Au cours de l'année 2021, le comité des sélections de Macif SAM s'est réuni à huit reprises et a été consulté, par mail, trois fois. Le registre fait apparaître un taux de présence de 94 %.

#### **Le comité des rémunérations**

Ce comité a en charge de produire des avis ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant de :

- L'application de la politique du groupe en matière de rémunération ou d'indemnisation et de remboursement des frais des mandataires sociaux et des dirigeants effectifs ;
- La rémunération ou l'indemnisation des mandataires sociaux et dirigeants effectifs des entités du périmètre et sur les modalités de leur contrat de travail s'il s'agit de dirigeants salariés ;

- Les éléments de communication relatifs aux rémunérations, indemnisations et remboursements de frais figurant dans les rapports de gestion ou de gouvernance des entités du périmètre.

Ce comité veille également à la déclinaison des politiques groupe en matière d'indemnisation, de rémunération et de remboursement de frais au sein des entités du périmètre.

Il a compétence sur Macif SAM et sur l'ensemble de ses filiales pour les :

- Administrateurs de Macif SAM et de ses filiales ;
- Représentants de Macif SAM dans les entités dans lesquelles elle exerce un mandat de représentation ou dans lesquelles le candidat proposé l'est au titre de son mandat à Macif SAM.

Au cours de l'année 2021, le comité des rémunérations s'est réuni quatre fois et le registre fait apparaître un taux de présence de 74 %.

## 3.3 Les commissions

**La commission stratégique Marque Macif** a pour rôle de piloter et de suivre la déclinaison de la Raison d'être de l'ex groupe Macif dans le périmètre Marque Macif. Elle coordonne le déploiement de la stratégie Macif entre les activités IARD, assurance-vie et épargne pilotées par Macif SAM et les activités Santé Prévoyance d'Apivia Macif Mutuelle. Elle assure le suivi stratégique de la prévention appuyé par le groupe de travail Prévention qui en pilote le suivi opérationnel.

**Les commissions mixtes** rassemblent des administrateurs de Macif SAM et des délégués nationaux, ainsi que des représentants des salariés.

La répartition de la représentation des salariés est proposée au conseil d'administration par le Comité Intersyndical des Élections (CIE), conformément au protocole d'accord concernant la représentation des salariés.

La liste, l'objet et les principes de composition de ces commissions sont définis par le conseil d'administration.

Force de proposition, ces commissions n'ont pas de rôle décisionnaire. Elles suivent la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration concernant des domaines dans lesquels les élus sont par nature impliqués.

Au 31 décembre 2021, les commissions mixtes étaient les suivantes :

- **La commission engagement mutualiste** est en charge de la définition du programme annuel national d'engagement dans le cadre de l'Agenda Mutualiste, regroupant les activités Prévention, Fondation d'entreprise, Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) et Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Elle veille à la mise en œuvre coordonnée des actions en déclinaison de l'Agenda Mutualiste dans le cadre des orientations stratégiques définies et assure leur visibilité auprès des sociétaires et acteurs concernés.

- **La commission mixte gouvernance du numérique** est en charge :

- de suivre le déploiement du système d'information dans le cadre de la réalisation de la Trajectoire Système d'Information (SI) et notamment la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de traitement des cyber-risques,
- de contribuer à définir une éthique de la donnée au sein du groupe,

- d'évaluer les enjeux pour le groupe et les sociétaires en vue de valoriser l'image et la visibilité des dispositifs de gestion des données des sociétaires.

- **La commission partenariat/élections** a pour rôle de piloter la stratégie des partenariats politiques, de sa déclinaison en région et de son évaluation tant au plan national qu'au plan régional. Elle veille également au bon déroulé du processus électoral et de la campagne des candidats représentant les sociétaires, sur l'ensemble des volets, dans le cadre du processus et des règles fixés par le conseil d'administration de Macif SAM.

- **La commission Économie Sociale et Solidaire (ESS)** est en charge de participer à la construction du programme de l'Agenda Mutualiste.

Elle a pour rôle d'accompagner, de former, de rédiger les fiches de missions, de suivre et de gérer les mandats des élus de Macif SAM dans les structures de l'ESS, notamment France Active et les chambres régionales de l'ESS.

Elle élabore et suit les mesures d'impact social/sociétal des engagements de Macif SAM, et assure le suivi des politiques RSE, Investissement Socialement Responsable (ISR) et, de manière générale, de labellisation de la Marque Macif.

Elle contribue à la construction des modules de formation ESS destinés aux salariés et élus, suit des partenariats ESS sur demande du conseil d'administration.

Elle suit, en lien avec la Fondation d'entreprise Macif, la mise en œuvre des actions de financement de l'ESS dont le fonds à impact Macif destiné à l'ESS.

- **La commission solidarité** est en charge de veiller à la mise en œuvre de la Raison d'être du groupe dans le domaine de la solidarité et de l'inclusion, notamment en direction des publics fragiles et des jeunes.

Elle évalue et améliore l'impact des dispositifs de solidarité, assure le suivi de la prestation solidarité chômage.

Elle traduit en propositions d'actions les analyses issues de la veille sociétale de Macif SAM.

Elle a pour rôle de prévenir les fragilités sociales en assurant l'adaptation des dispositifs de solidarité aux nouveaux besoins ou aux nouvelles situations identifiés en étant force de proposition.

Elle veille à l'inclusion des dispositifs de solidarité dans la relation et le parcours sociétaire omnicanal, et valorise l'image et la visibilité de nos dispositifs de solidarité.

## 3.4 La politique de rémunération

Applicable à Macif SAM et à ses filiales (hors Abeille Assurances), la politique de rémunération a pour objectif de garantir :

- L'attractivité, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité et en promouvant les valeurs communes à toutes les entités du groupe Aéma Groupe ;
- Le respect du cadre d'une gestion saine et prudente afin d'éviter que le système de rémunération entraîne un risque excessif pour l'entreprise.

Conformément aux dispositions du Code des assurances, les fonctions d'administrateur ou de mandataire mutualiste sont gratuites. Le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément prévue dans les statuts de Macif SAM (article 24).

L'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des

frais remboursés aux administrateurs et aux mandataires mutualistes. Pour ce faire, le conseil d'administration s'appuie sur l'avis du comité des rémunérations de Macif SAM.

Lors de la séance du 5 juin 2021, l'assemblée générale, conformément aux articles R. 322-53 II et R. 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 14 des statuts, a décidé que le montant des indemnités versées :

- Aux administrateurs, au titre de l'année 2021, sera limité à un montant maximum global de 0,07 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par Macif SAM auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2020 ;
- Aux mandataires mutualistes, au titre des contraintes afférentes aux missions qui leur sont conférées dans l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2021, sera limité à un montant maximum global de 0,12 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par Macif SAM auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2020.

## 3.5 Direction générale - Dirigeants effectifs

M. Jean-Philippe Dogneton est le directeur général de Macif SAM depuis le 27 mai 2019.

Conformément à l'article 27 des statuts, le directeur général assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de Macif SAM qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations stratégiques définies, des objectifs fixés par le conseil d'administration et du pilotage du système de contrôle et de maîtrise des risques. Il rend compte des activités de la société au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration. L'âge limite pour exercer les fonctions de directeur général est fixé à soixante-cinq ans. Lorsqu'il atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Dans l'exercice de ses responsabilités stratégiques, opérationnelles et managériales, le directeur général s'appuie sur des instances techniques placées sous son autorité.

M. Nicolas Bouffard, directeur général délégué Macif SAM et directeur de la direction finance, pilotage économique et risques, est dirigeant effectif de Macif SAM, au sens de l'article R. 322-168 du Code des assurances, depuis le 6 janvier 2021.



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.  
Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79037 Niort cedex 09